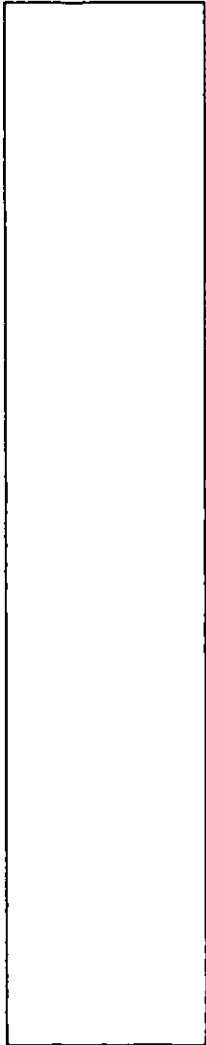


FRANCE

N° 51 - OCTOBRE 1963 — 2 F

FORUM



*La guerre
aujourd'hui ?*



« LE MONDE », « TMOIGNAGE CHRÉTIEN », « LA GAZETTE DE LAUSANNE »,
« LE SOIR DE BRUXELLES » conseillent la lecture du texte intégral
du Colloque FRANCE-FORUM de Saint-Germain-en-Laye

— Ouvrage collectif d'un puissant intérêt (Georges Rigassi)

— La pluralité des auteurs constitue un excitant pour l'esprit et non une gêne (Alfred Grosser)

LA DÉMOCRATIE A REFAIRE

Le problème de la dépolitisation de l'opinion publique en France par René REMOND.

Rapports des pouvoirs et démocratie par Georges VEDEL.

Les moyens d'expression efficaces de la volonté populaire, par Jacques FAUVET.

Pour une philosophie de la démocratie, par Etienne BORNE.

Interventions de :

Dominique Alunni
Jean Aubry
Maurice Blin
Jacques de Bourbon Busset
Henri Bourbon
Gilbert Bosc
Maurice Byé
André Chandernagor
Paul Coste-Floret
Michel Debatisse
Georges Delfosse
Eugène Descamps

Jean-Marie Domenach
Lucien Douroux
Michel Drancourt
Léon Dubois
Pierre Fougeyrollas
Albert Génin
Roger Jacques
André Jeanson
Jean Lecanuet
Joël Le Theule
Roger Louet
Francis Leenhardt

Jacques Mallet
Jean Mialet
Georges Montaron
Pierre Pflimlin
André Philip
René Richard
Jean Saint Geours
Maurice René Simonnet
Pierre Henri Teitgen
Henri Théry
Pierre Uri
Gabriel Ventejol

Préface de

Maurice Duverger

AUX EDITIONS OUVRIERES. Prix : 15 F.

Pour faire connaître
FRANCE-FORUM

Demandez
des numéros spécimens
qui vous seront adressés
GRATUITEMENT

FRANCE-FORUM

Comité d'Etudes et de Confrontation

Jean AUBRY, Alain BARRERE, Théo BRAUN
Maurice BYE, Jean CONILH, P.-B. COUSTE, Mi-
chel DEBATISSE, Eugène DESCAMPS, Léon DU-
BOIS, Jacques FAUVET, François FONTAINE
Pierre FOUGEYROLLAS, Henri FRENAY, Georges
HOURDIN, Georges LE BRUN-KERIS, Jacques
MALLET, André PHILIP, René REMOND, Pierre-
Henri SIMON, Pierre-Henri TEITGEN, Etienne
BORNE, Jean LECANUET.

Rédacteur en chef : Henri BOURBON.

PHOTOS

Couverture : Reporters Associés

Questions d'aujourd'hui :

Keyston, Holmès, Reporters
Associés, Associated Press

Etude : Halmès, U.N.I.C.F.,
Rapho

Architecture : Serge Moulinier

Peinture : Giraudon

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

68, rue de Rennes - Paris (VI^e)

C.C.P. Paris 14-788-84 — Tél. : LIT. 68-93

Prix de vente au numéro 2 F

Abonnement : 8 numéros par an 15 F

S O M M A I R E

N° 51 - SEPTEMBRE 1963 - 2 F

AU FORUM

Que pourrait être une magistrature économique et sociale? AVEC FRANÇOIS BLOCH-LAINE, MICHEL DRANCOURT, ROBERT GLAENZER, GEORGES LEVARD 3

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

Nouvelles perspectives de la politique mondiale, PAR FRANÇOIS FEJTO 10

ETUDE

L'Amérique et le Marché Commun, PAR MARC ULLMANN 16

PROBLEMES

Les Européens trop tranquilles, PAR FRANÇOIS FONTAINE 24

POLEMIQUES ET DIALOGUES

2

PROPOS DU TEMPS

Honneur universitaire, PAR ETIENNE BORNE 34

CHRONIQUES

Architecture : L'Ordre Ogival, PAR FRANÇOIS CALI ET SERGE MOULINIER 27

Peinture : L'Exposition Gromaire, PAR HENRI MARSAN 29

NOTES DE LECTURE

L'Afrique Noire est mal partie, de René Dumont, par Georges Le Brun-Kéris. 31

La Révolution silencieuse, de Michel Debatisse, par Michel Cuperly. 31



BEAU LIEU ET PIEUX LANGAGE

LE Premier Ministre, haranguant les parlementaires de l'U.N.R., rassemblés aux bords méditerranéens, à Beaulieu-sur-Mer, s'est appliqué, non sans succès, à démentir sa propre légende. L'homme passait pour un dilettante, volontiers fataliste, peu enclin à contrarier l'inévitable train des choses ; on le disait affable et courtois, capable de comprendre autrui, protégé qu'il était contre la vulgarité du ton par ses lointaines origines universitaires. Le personnage ainsi composé faisait une bonne antithèse avec la personne du prédécesseur, plus doué pour la géométrie que pour la finesse, voué par tempérament au dogmatisme et à la polémique. Cet exercice de caractérologie et de psychologie comparée est désormais tout entier à refaire depuis que M. Pompidou a choisi Beaulieu pour y tenir le raide langage de la conviction intolérante et de l'agressivité passionnelle.

Nul ne pourra en effet suspecter le Premier Ministre d'« athéisme politique », pour reprendre une expression de Lamartine, car le gaullisme dont il a fait profession à Beaulieu n'a plus la nonchalante distinction d'un choix opportuniste ; tout se passe comme si à force de faire les gestes de la foi et de « plier la machine » aux disciplines de l'Eglise, M. Pompidou était devenu un croyant intégral et intégriste. L'apologétique de Beaulieu est plus fidéiste que rationaliste : pour comprendre le gaullisme, avait expliqué M. Chaban-Delmas, il faut être de la famille ; c'est dire qu'il y a un mystère gaulliste à la manière dont François Mauriac parle du mystère Frontenac ; qui n'y participe pas par le cœur est condamné à l'aveuglement. Dès lors l'U.N.R. ne peut être qu'unanime et ne saurait souffrir au dedans aucun débat profanateur du mystère. Pour pieuse qu'elle soit, la thèse n'était pas sans habileté. Le plan antihausse, ingénieux ajustement de techniques néolibérales, appelait les critiques de ce gaullisme de gauche qui avait une certaine autonomie avant la fusion de l'U.N.R. et de l'U.D.T. Dans le propre organe de l'U.N.R., M. Albin Chalendon avait osé une mise en question des méthodes trop classiques de la rue de Rivoli — discussion qui allait assez loin sous la prudence étudiée des formules et à laquelle personne n'a fait écho lors du rassemblement parlementaire de Beaulieu-sur-Mer. Pour discutable qu'il soit économiquement et socialement, le plan est politiquement indiscutable au nom de la ferveur gaulliste.

Ces choses-là sont graves. Si l'U.N.R. entend être le grand parti de gouvernement qui a vocation pour prendre longuement en charge un Etat définitivement stabilisé, ce qui pour des décennies exclurait les oppositions de l'espérance du pouvoir, le gaullisme ne peut se dire honnêtement républicain que s'il maintient dans ses assises la liberté du débat démocratique. Joindre au propos d'efficacité gestionnaire qui va à la technocratie une mystique d'unanimité qui tend au totalitarisme n'est-ce pas congédier doublement l'exigence démocratique ?

LA GUERRE DES FANTOMES

SI M. Pompidou a cédé aux conseils de la colère au point de changer de style, c'est qu'il a été déraisonnablement ému par cette naissante campagne des banquets qui, ressuscitant les images du passé pour épouvanter les puissants du jour, menace le régime d'un nouveau 48. Etre comparé à Guizot n'a au fond rien d'outrageant ; mais qu'on fasse du Général un second Louis-Philippe, la piété gaulliste le supporte mal. Aussi le Premier Ministre a-t-il perdu

son sang-froid au point de parler le langage incohérent de la passion en avançant que le banquet animé par M. Mitterrand a dû « donner un haut-le-cœur à l'ombre de Lamartine ». C'est prêter à un fantôme une physiologie hasardée plus polémique que poétique.

Emporté par un personnage tout neuf et tout vif, le chef de la majorité s'est laissé aller à expliquer les contestations dont le pouvoir est l'objet par les plus laides raisons ; il a parlé de l'« odeur de la soupe » en copiant sans génie une grossièreté jadis proférée plus haut et qui n'avait rien ajouté au prestige élyséen ; il a décidé, pratiquant un amalgame qui n'aurait donné aucun haut-le-cœur aux fantômes de Fouquier-Tinville et de Vichynski, que l'antigaullisme était d'un seul tenant et participait au même déshonneur, depuis les débris de la collaboration et les restes de l'O.A.S. jusqu'à ces républicains qui ne sont si réservés sur le régime que par cette même fidélité démocratique qui en faisait les adversaires les plus rigoureux et de la collaboration et de l'O.A.S. : enfin, l'autoritaire orateur de Beaulieu a dénoncé dans l'opposition une « conjuration externe et interne », et c'était exciter et flatter un chauvinisme vulgaire, prompt à ne voir dans les difficultés et les divisions françaises que l'effet du dollar américain et des machinations soviétiques, évidemment conjugués depuis l'accord de Moscou. M. Pompidou a été fort applaudi dans ses improvisations polémiques sans doute parce que la douceur d'un tardif été méditerranéen avait endormi l'esprit critique des parlementaires U.N.R., à moins que pour les hommes au pouvoir, qui n'ont pas encore perdu la mémoire du 13 mai, l'opposition ne puisse aller sans conjuration.

Le durcissement du gaullisme, constaté à Beaulieu, pourrait bien refléter l'humeur du Général plus impatient que jamais de la contradiction que, au dedans comme au dehors, rencontrent ses vastes desseins. De grandes batailles politiques se préparent. L'opposition démocratique ne manque pas d'arguments, parmi lesquels les réminiscences historiques ne sont pas les raisons les plus fortes. Mais nous sommes arrivés en un temps où les idées justes ne l'emportent que si elles trouvent des hommes, peut-être un homme pour les incarner visiblement. Et si en évoquant la campagne des banquets, Lamartine et l'anachronique « révolution du mépris », l'opposition livre au régime la guerre des fantômes, c'est bien le signe qu'elle n'a pas encore trouvé l'homme capable de donner à la polémique gaulliste la réponse de l'authentique dialogue démocratique.

ARMEE, MONNAIE, CULTURE

A Beaulieu, l'opposition a été accusée d'en vouloir à l'Etat qu'elle entendait priver de sa monnaie puisqu'elle combattait le plan de lutte contre l'inflation, et de son armée puisqu'elle contestait le programme atomique du gouvernement. Par contre, il y a été peu question de l'avenir culturel de la nation, qui supposerait pour être assuré une politique scolaire dont les moyens soient enfin à la mesure du siècle. Certes tous les problèmes sont importants et liés les uns aux autres. Mais l'accent mis là sur l'armée et la monnaie, et ici sur la culture et l'école pourrait bien définir deux formes d'esprit et inspirer deux sortes de politique. On a vu à Beaulieu de quel côté penchaient les élites gaullistes. Cette partialité montre bien que l'U.N.R. ne saurait, comme, elle en affiche l'abusive prétention, s'identifier à la conscience politique de la nation. Raison de plus pour lui imposer la loi du dialogue auquel elle essaie de se soustraire par des alibis polémiques. Il est seulement dommage que l'exemple vienne de haut.

Que pourrait être UNE MAGISTRATURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ?

avec

François Bloch-Lainé, Michel Drancourt,
Robert Glaenzer, Georges Levard.

H. BOURBON. — La publication du livre de François Bloch-Lainé « Pour une réforme de l'entreprise » a donné lieu dans le numéro 49 de juin 1963 de notre revue à un premier forum au cours duquel les problèmes particuliers que pose l'introduction de la démocratie dans l'entreprise ont été largement débattus.

Je rappelle que les principes qui guident M. Bloch-Lainé dans sa recherche de solutions permettant de concilier dans la nouvelle entreprise les impératifs de l'efficacité technique et de la démocratie industrielle, sont les suivants :

1° le pouvoir économique ne doit pas être confondu avec le pouvoir politique car, à la différence de la société politique, l'entreprise ne peut être constituée en société souveraine.

2° l'entreprise peut rester un centre de décision autonome au sein d'une économie planifiée.

3° l'entreprise peut être placée sous plusieurs contrôles correspondant aux forces qui la constituent sans perdre son unité de direction et sans mettre en cause l'autorité de cette direction.

L'organisation à la fois plus efficace et plus démocratique du gouvernement des entreprises, suppose la définition d'un droit nouveau et un aménagement du statut des divers associés : apporteurs de capitaux, salariés, directeurs. Ce droit nouveau reconnaîtrait que l'entreprise est une société d'égaux en dignité. Cette égalité d'hommes en dignité entraînerait un certain nombre de conséquences telles que : la nécessité pour l'autorité de direction de rendre des comptes non seulement à ceux qui apportent leur argent mais aussi à ceux qui apportent leur travail, le développement du rôle des Comités d'entreprise, la reconnaissance de l'existence légale de la section syndicale dans l'entreprise.

Il faut souligner que le projet de démocratisation et de renforcement du contrôle des intéressés sur le gouvernement de l'entreprise n'implique pas l'élection des directeurs, puis-

que M. Bloch-Lainé se prononce sans ambiguïté en faveur d'un système de cooptation.

L'institution d'une magistrature économique et sociale distincte de la juridiction de droit commun et de la juridiction administrative apparaît enfin comme la conséquence logique d'une réforme qui tend à ériger l'entreprise en « petite république » respectueuse de la démocratie à l'intérieur et consciente de ses responsabilités vis-à-vis de l'extérieur. Cette nouvelle magistrature dont M. Bloch-Lainé préconise la création dans le domaine économique et social, suscite maintes questions relatives à sa nature, à son rôle, à sa composition dont vont discuter autour de François Bloch-Lainé, Michel Drancourt, de la revue « Entreprise », Robert Glaenzer, vice-président du Centre des Jeunes Patrons, Georges Levard, président de la C.F.T.C.

Mais peut-être que M. Glaenzer qui n'a pas participé à notre précédent débat qui portait sur la notion même de démocratisation de l'entreprise, a-t-il quelques observations à présenter sur ce problème fondamental ?

R. GLAENZER. — Je crois utile de préciser que je parle en mon nom personnel du fait que le livre de M. François Bloch-Lainé n'a pas encore fait l'objet de débats et d'études du Centre des Jeunes Patrons. Il y a une analyse qui commence à paraître dans notre revue, mais enfin nous n'en sommes pas à prendre une position en tant que mouvement. Par conséquent, vous n'avez devant vous qu'un individu qui parle en tant que tel et qui vous donne ses réactions propres.

Une chance pour les communistes ?

Je reconnais comme notre ami Bidegain, un immense mérite au livre de M. Bloch-Lainé qui vient poser des questions souvent gênantes, embarrassantes mais qu'il fallait poser.

Par conséquent, je pense que, sur le fond, ce livre est très important et déclenche toute une série d'études, d'échanges de vue infiniment souhaitables. Donc à ce titre je voudrais remercier M. Bloch-Lainé d'avoir écrit et d'avoir publié ce livre, ce qui demandait certainement du courage. Etant donné que la première partie a déjà été débattue et que nous sommes là pour parler de la magistrature économique, je voudrais simplement, puisque M. Bourbon m'y invite, faire quelques remarques très brèves sur cette première partie. Je crois qu'il y a trois points qui m'ont paru assez importants dans votre précédente discussion. Un premier point et qui me paraît le plus inquiétant, est que M. Bloch-Lainé n'a pas suffisamment tenu compte, me semble-t-il, du fait qu'il est parfois très dangereux de réformer des systèmes, et en créant un organisme juridique tel que celui proposé par lui et en modifiant le gouvernement de l'entreprise dans le sens qu'il propose. Je me demande si nous sommes suffisamment conscients du danger que représente ce livre dans ce sens qu'il peut constituer, si on ne prend pas de grandes précautions, une porte ouverte à l'introduction des marxistes et à l'introduction des communistes, pour parler clair, dans notre système économique français, en tout cas dans nos entreprises.

M. Bloch-Lainé souligne avec juste raison, qu'à l'heure actuelle, le dialogue n'est pas ouvert d'une façon satisfaisante dans les entreprises. Nous craignons, tout au moins je crains (pour rester sur le plan personnel), qu'en ouvrant aux syndicats, qui dans beaucoup de fédérations professionnelles sont à majorité marxistes et cégétistes, des systèmes ou institutions et en leur donnant par ces systèmes des pouvoirs considérablement accrus, nous risquions fort de voir les marxistes et les communistes exploiter à fond la chance que nous allons leur donner. Je sais que M. Bloch-Lainé a dit : « A l'heure actuelle, certains syndicalistes restent cégétistes, marxistes et communistes, parce qu'ils ne connaissent pas le vrai, parce qu'on ne les met pas vraiment devant leurs responsabilités de citoyens et qu'ils continuent à obéir à certains mots d'ordre venus de l'étranger. » C'est là où il y a un point fondamental, sur lequel je me permets de différer nettement d'opinion, je crains, ayant eu l'expérience de discussions nombreuses avec des marxistes, y compris dans mon entreprise, qu'en ouvrant la porte aux marxistes par les systèmes préconisés, les marxistes ne s'emparent de la chance que nous leur donnerons pour l'exploiter au maximum. Mais nous savons très bien, pour l'avoir vécu dans nos entreprises que lorsque nous avons un communiste honnête en face de nous, et que nous lui expliquons un certain nombre de choses il finit par les comprendre mais à ce moment-là, le parti change l'homme, de manière que le système marxiste puisse continuer à avancer. Si nous arrivons à convaincre, à faire évoluer et, éventuellement même, à changer un communiste ce qui n'est pas infaisable, notre expérience a toujours été qu'à ce moment-là le parti qui est extrêmement pragmatiste et qui est extrêmement réaliste, considère cet homme-là comme marqué d'une croix et on envoie un autre individu qui vient défendre les thèses du parti, qui repart à zéro ; tous les arguments que l'on a pu sortir à M. Dupont qui était dans l'entreprise vont être nécessairement débattus à nouveau devant un M. Durand, lequel aura connu ces arguments, aura préparé des réponses qui auront été élaborées à l'extérieur pour lui

et en définitive on se heurte très fréquemment à un mur. Je crois que c'est là un des dangers principaux que M. Bloch-Lainé a peut-être aperçu mais sur lequel je me permets de m'appesantir car il faut être extrêmement réaliste et je pense que l'objet de ce livre est d'améliorer un certain nombre de choses qui ne vont pas, et si, en définitive, c'est pour faire passer notre pays sous une économie collectiviste du type soviétique, ou chinois, je ne suis pas convaincu quant à moi, que nous allions dans le bon sens pour l'ensemble des citoyens de ce pays.

Le capitalisme populaire

Un deuxième point qui est beaucoup plus mineur, concerne ce que M. Bloch-Lainé écrit à propos des actionnaires et d'une façon générale du capital. Là je me suis étonné que M. Bloch-Lainé, qui pourtant a certainement beaucoup travaillé, puisque constamment il fait des références avec ce qui se passe à l'étranger, n'ait pas développé davantage un côté de l'actionariat américain qui me paraît extrêmement important et qui est la Securities Exchange Commission qui est arrivée aux Etats-Unis à convaincre le public, le gouvernement et les chefs d'entreprise qu'il était nécessaire que les entreprises publient des bilans véridiques, fréquents, et fassent une information du public pour l'éduquer, pour l'éclairer et lui faciliter l'accès au marché financier. Je suis persuadé que nous aurions beaucoup à apprendre dans ce domaine. Il a fallu qu'un monsieur très pragmatiste comme M. Pinay impose, il n'y a pas tellement longtemps, aux entreprises, de publier leurs chiffres d'affaires et de donner enfin au public certains de ces éléments que le public attendait. C'est encore très insuffisant et notamment lorsqu'on a affaire à des groupes financiers importants avec des bilans consolidés qui ne sont que peu ou pas communiqués. Pratiquement, les actionnaires et le public français ne peuvent savoir que ce que l'on veut bien leur dire et généralement c'est peu de chose. Je crois qu'il y a là, dans cet exemple américain, quelque chose qui, demandant à être adapté aux structures françaises, devrait être suivi et résoudrait déjà une grande partie des difficultés soulignées. Ainsi, à ce sujet, je viens de lire un texte récent de M. Merlin, Président du Crédit Commercial de France, qui estime d'après des chiffres fournis par M. Polti, de l'A.N.S.A., qu'il y aurait au moins deux millions de propriétaires d'actions en France ce qui paraît très peu alors qu'aux Etats-Unis, les actions de la « General Motors » et de grosses sociétés sont extrêmement répandues dans le public.

M. DRANCOURT. — Proportionnellement, n'est-ce pas à peu près les mêmes chiffres ?

R. GLAENZER. — Malheureusement, je ne suis pas un expert en la matière, mais je peux vous dire que j'ai vécu aux Etats-Unis, j'ai travaillé comme ingénieur là-bas, et que des petites secrétaires, des contremaîtres, des ouvriers dans l'usine où je travaillais qui était une usine de cinq mille personnes étaient propriétaires d'actions de la « General Motors », de la « Westing House », de la « General Electric » et d'un certain nombre de sociétés importantes. Ils n'en avaient pas des quantités, ils en avaient deux, trois ou dix,

mais ils étaient tout de même propriétaires d'une part du capital et ils avaient de ce fait une optique extrêmement différente des secrétaires d'une entreprise moyenne française ou d'un ouvrier ou d'un contremaître, qui dans la plupart des cas ne possèdent pas d'actions, parce qu'ils ne savent pas comment les acheter, où il faut s'adresser et parce que, d'une façon générale, tout ce qui se passe en Bourse leur inspire une méfiance enracinée...

M. DRANCOURT. — Justifiée !...

R. GLAENZER. — ...et qui leur fait dire : « Moi, aussi, si je laisse mon bon argent là-dedans, je vais me faire posséder, c'est certain. »

Un troisième point qui ne m'est pas apparu dans le livre de M. Bloch-Lainé et que je regrette de ne pas avoir vu, c'est ce qui relève du domaine de la gérontologie. Je veux parler des personnes d'un certain âge qui, à l'heure actuelle, sont encore à la tête des affaires. Il me paraît vraiment choquant que dans des affaires importantes on puisse rester président en ayant plus de 70, plus de 80 et pourquoi pas plus de 90 ans. Dans des Conseils d'Administration d'affaires importantes, il y a encore dans bien des cas, des administrateurs qui sont de respectables vieillards. J'ai infiniment de respect pour le grand âge et les cheveux blancs, et je pense que, surtout à titre de conseiller dans un Conseil d'Administration, cela n'est pas du tout déplacé et qu'il est nécessaire d'avoir des gens ayant la sagesse et l'expérience ; mais je pense aussi qu'il ne faudrait pas que ce soit la majorité et que lorsqu'un Conseil d'Administration est composé en majorité ou à plus de 50 % par des vieillards ou des personnes très âgées, cela est incompatible avec le développement de l'entreprise industrielle ou commerciale en 1963. Il est bien connu par les gens qui sont dans l'industrie atomique à l'heure actuelle, dans la recherche spatiale, etc., que pour certains calculs, pour certains travaux, on ne peut pas prendre un ingénieur de plus de trente-cinq ans. A trente-cinq ans, on est un « croulant » pour ces travaux-là. Demandez aux chefs de service de ces techniques et ils vous le diront. Alors, si c'est frappant pour des calculs qui demandent des gymnastiques intellectuelles qui relèvent de l'acrobatie, il n'en reste pas moins vrai que dans des entreprises où on trouve des messieurs âgés et déclarant perpétuellement aux jeunes autour d'eux : « Vous allez trop vite, il faut être prudent », il y a là, je crois, un facteur de ralentissement, un facteur extrêmement préjudiciable en définitive à l'avenir de nos entreprises. Et j'ajoute qu'ayant beaucoup vécu aux Etats-Unis, j'ai constaté qu'une maison comme la « Ford Company » n'hésitait pas à confier à des gens extrêmement jeunes, des responsabilités extrêmement larges, j'ai vu une des usines importantes de Ford, à Cleveland, dirigée par un homme de trente-deux ans, qui était le Président Directeur-Général de cette affaire (au sens de ce que nous pouvons appeler président-directeur général). Il y a là une lacune que je me permets de souligner et je pense qu'indépendamment du cadre juridique excellemment développé par M. Bloch-Lainé, c'est là un point dont nous devrions être très conscients.

Fr. BLOCH-LAINE. — Je reconnais volontiers que, n'ayant pas pu développer tout ce que je voulais, j'ai insuffisamment parlé des pratiques américaines, lesquelles peuvent, en effet,

nous inspirer des réformes dans l'ordre d'un perfectionnement du capitalisme, sous son aspect le plus financier, le plus boursier. Je vise là la seconde observation préliminaire de M. Glaenzer, avant d'évoquer la troisième, pour revenir ensuite à la première qui pose la question la plus importante.

Sur la publicité à donner aux comptes des sociétés, en vue d'informer et, par conséquent, d'intéresser davantage les actionnaires, je crois que nous pouvons faire bien plus encore que ce que M. Pinay a proposé dans le sens de ce que les Américains ont fait. Le perfectionnement des relations entre les « managers » et les particuliers porteurs d'actions est très souhaitable. Mais je ne pense pas qu'il suffise à résoudre les problèmes qui résultent de l'évolution de la structure du « tissu » capitaliste, aux Etats-Unis comme en France. Si, aux Etats-Unis, les actionnaires sont plus nombreux qu'en France, c'est que la population est beaucoup plus nombreuse. Je ne suis pas sûr que la répartition des actions de sociétés entre les individus, que leur diffusion dans la population soit plus poussée. Je crois même que le phénomène de concentration dans les caisses de retraite, dans les compagnies d'assurances, dans les sociétés d'investissement est plus avancé Outre-Atlantique que chez nous, de telle sorte qu'une part croissante de ces titres de propriété que constituent les actions de sociétés est entre les mains d'organismes intermédiaires qui font écran. Il est bon que ces organismes soient davantage informés sur la marche des grandes entreprises. Mais cette information se fait assez peu au bénéfice du public qui, par ses interventions, donnerait aux entreprises américaines un caractère plus démocratique. Le public est client des organismes intermédiaires dont la puissance, utilisée ou potentielle, pose de très sérieux problèmes du point de vue de la démocratie économique. A mon avis, l'Amérique est, de moins en moins, un pays où le petit actionnaire est roi.

Pour ce qui est de la gérontologie, je crois, comme M. Glaenzer, qu'une mesure simple consisterait à mettre les administrateurs de sociétés à la retraite comme les fonctionnaires. Si l'on a prolongé la vie humaine, il ne semble pas qu'on ait, du même coup, modifié les comportements des personnes âgées. Mais, là encore, la mesure me paraît insuffisante pour éliminer les personnages incapables ou abusifs. Il arrive qu'on devienne incapable avant 65 ans. Il arrive que l'on s'avère incapable, même quand on est fils de patron, dès l'entrée dans la vie professionnelle. Il me paraît donc nécessaire, non seulement de pouvoir mettre automatiquement à la retraite, mais encore de pouvoir, le cas échéant, écarter à tout âge les dirigeants d'entreprises qui ne sont pas dignes de leur fonction, eu égard à leur responsabilité dans la Nation. Revenons maintenant au premier point, qui est sérieux.

En favorisant dans la conjoncture française présente le renforcement de la force syndicale, on risque, dit M. Glaenzer, d'ouvrir la porte au marxisme. Permettez-moi de vous poser la question en sens inverse : en fermant la porte non seulement aux marxistes, mais encore aux autres forces de contestation, êtes-vous bien sûr qu'une longue guerre d'usure, conduisant à la disparition progressive de tout syndicalisme, réussirait à détruire ce que vous considérez comme nuisible à la société. J'ai déjà dit qu'il me paraissait beaucoup moins fou de jouer la carte de la force syndicale que celle de la faiblesse syndicale, même du point de vue du conservatisme

**François
BLOCH-LAINE**

**Michel
DRANCOURT**

**Georges
LEVAR**

**Robert
GLAENZER**

intelligent. Je confonds peut-être le sentiment et le raisonnement, en conseillant aux autres un calcul là où j'éprouve une préférence. A tous égards, je vois beaucoup plus d'avantages que de dangers au renforcement systématique du syndicalisme, spécialement à l'intérieur de l'entreprise. Pensez-vous vraiment qu'il soit bon de barricader les portes parce qu'il est dangereux de les entrouvrir ? Que se passe-t-il, en général, quand les portes restent fermées ?

R. GLAENZER. — Si vous permettez, je voudrais donner une précision qui me paraît très importante. Autant je tiens à attirer l'attention sur le danger que le marxisme risque d'exploiter un certain nombre des mesures que vous avez préconisées du fait de leur cadre systématique et, par conséquent, de nous amener vers un collectivisme dans lequel nous serons pris et qui, à ce moment-là, s'imposera à nous de telle façon qu'il sera trop tard pour faire marche arrière ; autant je ne suis absolument pas opposé à un renforcement des organisations syndicales dans notre pays et surtout des organisations syndicales libres. Alors, le problème, pour moi, c'est de voir comment la collectivité française peut s'affranchir du marxisme en exigeant de la part des marxistes français qu'une bonne fois pour toutes ils y voient clair, qu'ils abjurent un certain nombre de théories et de thèmes qui me paraissent complètement dépassés, comme le marxisme lui-même, parce qu'enfin, ce brave Karl Marx a dépeint excellemment un certain nombre de choses mais qui se passaient il y a plus de cent ans et maintenant sont complètement périmées.

Personnellement, j'estime que la C.G.T. est une des forces les plus réactionnaires et les plus conservatrices que nous

ayons à l'heure actuelle dans le pays et par conséquent ce que je souhaite c'est de voir évoluer la C.G.T. et de la voir évoluer de telle façon que les adhérents de la C.G.T. comprennent qu'on ne peut pas indéfiniment s'attacher à des théories passées, s'accrocher à des mythes (M. Bloch-Lainé le remarque lui-même dans son livre) pour aboutir à des solutions qui n'en sont pas. Et ces gens-là pèchent pas un excès d'idéalisme ou par un opportunisme sur lequel je n'insisterais pas. Mais les véritables « purs » sont des gens qui nous amèneraient vers un système tel que, s'il était appliqué, ils diraient : « Ce n'est pas cela que nous avons cherché et nous regrettons d'en être là. » Mais il faut qu'une bonne fois pour toutes ils en prennent conscience, il faut que l'opinion publique en prenne suffisamment conscience pour que le marxisme soit en quelque sorte privé de cette espèce de mythe qui fait que les gens y croient encore d'une façon passionnelle et religieuse ; et, à ce moment-là seulement, nous arriverons à avoir des organisations syndicales fortes que je souhaite encore une fois, mais qui seront organisées et dirigées pour le bien des travailleurs comme y tendent dès maintenant les organisations syndicales libres.

Fr. BLOCH-LAINE. — Quand on entre dans la voie des exclusives, on ne sait plus très bien où l'on s'arrête. Un exemple : Simca, sous la précédente gestion, a voulu par des mesures qui ont été curieusement tolérées, exclure la C.G.T. Il se trouve que ce patron de combat a exclu aussi la C.F.T.C.

R. GLAENZER. — Je voudrais dire encore que, pour moi, il ne s'agit pas de jeter une exclusive. Il s'agit d'être suffisamment clair et démonstratif pour arriver à convaincre les travailleurs français, en particulier, que suivre les marxistes dans leurs vues telles qu'elles sont présentées à l'heure actuelle, constitue une erreur pour l'ensemble de la France et pour la classe ouvrière en particulier.

G. LEVAR. — M. Glaenzer a évoqué en hors-d'œuvre, si j'ose dire, un certain nombre de questions dont chacune pourrait mériter un long débat. Je n'en reprendrai que deux, et cela très brièvement.

D'abord un débat secondaire, celui de la gérontologie. Bien sûr, personne n'est favorable au gouvernement des vieillards encore qu'on le voit bien souvent se perpétuer. Je prendrai cette question sous l'un de ses petits aspects, car bien souvent on nous oppose cette thèse de la prolongation de la vie humaine en particulier lorsque nous parlons des problèmes d'âge de la retraite. Je veux simplement faire remarquer que si la moyenne de la durée de la vie humaine s'allonge, ce n'est pas tellement dans les vieilles années mais parce que les progrès de la médecine ont réduit considérablement la mortalité des très jeunes années. De ce seul fait, la moyenne s'élève mais cela oblige de revoir d'une façon complète toutes les thèses actuellement en vigueur quant à la durée de la vie humaine. Il s'agit d'une moyenne et non pas d'une durée absolue car le nombre de centenaires n'est pas actuellement, malgré les progrès d'hygiène de la médecine, plus élevé qu'il y a un siècle, c'est un détail mais je tenais quand même à faire cette mise au point.

Le problème le plus important c'est celui des avantages

ou des inconvénients, des risques qu'il y a de favoriser les actions de la C.G.T. par une réforme de l'entreprise. Je crois que le problème est fondamental. Je ferai quelques observations, la première étant celle-ci : constatons que la façon dont les affaires industrielles, sans parler des autres, sont gérées dans notre pays depuis un siècle n'a pas empêché, mais au contraire, a favorisé le développement du marxisme en France. C'est parce que l'entreprise apparaît comme un milieu fermé que cette dialectique tellement simple, je dirai même simpliste du marxisme, parvient si facilement à mordre. L'on constate que lorsque des efforts de bonne volonté, d'intelligence, de clairvoyance, d'honnêteté se réalisent dans un certain nombre de domaines, ceux qui se disent marxistes et qui sont surtout mécontents et révoltés, s'aperçoivent qu'il y a autre chose de possible que cette dialectique. Ils se trouvent peu à peu conquis par la logique même du système, la C.G.T. ou le parti communiste sont alors obligés de les changer. Ce qui montre quand même l'honnêteté foncière des gens qui s'intéressent aux questions économiques et sociales même si c'est sous l'égide de la C.G.T. Par conséquent, je crois que même s'il y a des dangers très réels ils sont beaucoup plus au plan des structures, au plan des organisations qu'au plan des hommes eux-mêmes. En réalité, ce qu'il faut, c'est gagner les hommes à des conceptions différentes de la vie en société et notamment de la vie industrielle. Si l'on reste sur des blocages en disant : on ouvre des portes et qui pénétrera par ces portes ? je crois que c'est la meilleure attitude que peuvent souhaiter les marxistes.

Une magistrature économique et sociale est-elle nécessaire ?

M. DRANCOURT. — Nous sommes en plein dans le sujet. Il s'agit en effet aujourd'hui de savoir si nous avons vraiment besoin d'une magistrature économique et sociale. J'avoue que lorsque j'ai préparé un peu cette discussion, je me demandais si vraiment cette magistrature était tout de suite nécessaire. L'argumentation de M. Glaenzer vient de me convaincre qu'elle l'est.

Première constatation : entre les gouvernants et les gouvernés, il y aura forcément toujours des tensions. Je crois d'ailleurs que ces tensions sont indispensables. Si les gouvernés sont passifs, les gouvernants seront tentés de ne rien faire ou tout simplement de travailler pour leur seul profit. Donc les tensions sont nécessaires et inévitables (elles relèvent de la biologie sociale).

A partir du moment où l'on enregistre cette constatation, on est bien obligé de se dire qu'il vaut mieux aménager les tensions que les laisser se développer au hasard. Certains craignent cette idée d'aménagement parce qu'ils craignent d'introduire des communistes dans les rouages de l'entreprise, mais en la refusant on donne aux communistes de plus larges possibilités d'action. Ils seront toujours les champions du désordre. Dès lors que les rapports sociaux sont mal définis, ils ont la tentation de favoriser les mouvements de masse où ils sont passés maîtres.

En refusant de modifier les structures des entreprises et la définition du pouvoir dans l'entreprise, on leur donne pour aujourd'hui et demain des arguments nouveaux d'agitation.

En l'état actuel des choses, il est normal que les « gouvernés » soient tentés par le comportement de la C.G.T. Au contraire, si les structures évoluent dans un sens démocratique, ceux qui ne sont nullement décidés à se laisser coiffer par les communistes (mais en même temps ne sont pas prêts à trouver que tout est pour le mieux dans le plus agréable des mondes capitalistes) auront plus de chances de les supplanter dans une partie importante de l'opinion.

R. GLAENZER. — Je suis assez d'accord avec M. Drancourt, je pense comme lui qu'il faudra une certaine magistrature économique. Le but de mon intervention était surtout de souligner qu'il fallait être extrêmement prudent quant à l'application des mesures préconisées par M. Bloch-Lainé ; si on les appliquait par voie législative et par des décrets, si des textes émanant du Parlement ou du Gouvernement venaient imposer brutalement à l'ensemble des entreprises françaises une partie ou même la totalité des réformes proposées par M. Bloch-Lainé, la C.G.T. ou le parti communiste profiterait de la situation immédiatement et risquerait d'empêcher l'évolution souhaitable dont parlait M. Levard, à savoir la participation avec des hommes qui ont tout de même un cœur, qui ont un esprit, qui sont capables de juger, de réfléchir, de se changer ; cette évolution n'aurait pas le temps de se faire. Il me paraît donc indispensable qu'on procède par voie d'expérimentation dans un certain nombre d'entreprises à titre d'entreprises-pilotes ou d'entreprises-témoins, et que partant de cette expérimentation on arrive à trouver « Le Système », puisqu'en fin de compte il faut aboutir à un système, celui qui sera vraiment la solution française adaptée aux besoins des entreprises industrielles et commerciales et j'irai même plus loin, aux besoins d'entreprises agricoles, car dans bien des cas l'entreprise agricole finit par ressembler à une entreprise industrielle.

H. BOURBON. — Monsieur Bloch-Lainé, à ce point du débat, je vous demanderais d'exposer pourquoi vous estimez nécessaire la constitution d'une magistrature économique et sociale et comment vous concevez le fonctionnement de cette magistrature économique et sociale.

Fr. BLOCH-LAINE. — Je voudrais d'abord préciser, une fois de plus, qu'il n'a jamais été dans mon intention de proposer une construction qui serait imposée d'un coup à la totalité des entreprises. Je suis persuadé qu'il faut construire progressivement le système nouveau et, de préférence, à partir d'expériences spontanées ou suscitées, dont les résultats ne seraient consacrés par des textes qu'après expérimentation. La mise en route progressive d'une magistrature économique me paraît s'imposer pour beaucoup de raisons et pour celle-ci en particulier : les magistrats dont on aura besoin sont des personnages auxquels on demandera des qualités très grandes et il est peu vraisemblable qu'on puisse en trouver en nombre suffisant, dès le premier jour, pour étendre leur ministère à la généralité des entreprises. Mais il faut commencer. Et, tout d'abord, il faut déclencher des réflexions et des expériences. C'est pour cela que je me

suis hasardé à proposer un schéma simplifié, sommaire, qui n'a pas d'autre prétention que de servir de point de départ à la réflexion, à l'imagination de tout un chacun. Ce schéma, vous me demandez, Bourbon, de le rappeler en répondant à une question « pourquoi ? » et à une question « comment ? ».

Pourquoi ? Michel Drancourt a dit tout à l'heure qu'il était plus sceptique que moi, au départ, sur l'opportunité d'un recours aux sages pour remédier aux difficultés des chefs. J'ai compris qu'il m'avait maintenant rejoint. Pourquoi une magistrature ? Les « tensions », qui sont inévitables et même souhaitables entre les agents de la vie économique, ne peuvent pas se résoudre toutes par des décisions d'autorité, entraînant, ipso facto, l'adhésion ou la soumission des intéressés. Ce qui est vrai déjà sous le régime actuel, où le pouvoir dans l'entreprise se confond, par principe, avec la propriété, le sera plus encore si l'on reconnaît la nécessité de mettre davantage à parité des forces diverses et opposées. Il faudra alors, de plus en plus fréquemment, des arbitrages extérieurs. C'est la loi même de la démocratie, qui fait une place plus grande à la justice non répressive que les régimes d'autorité.

Comment ? Le schéma prévoit deux échelons, l'un à la base, l'autre au sommet. A la base, au niveau de l'entreprise, à l'intérieur même de l'entreprise, le « magistrat » qui me paraît manquer serait essentiellement un « témoin » chargé de « dire le vrai » et « d'éclairer le dialogue » entre les parties concernées. Dire le vrai, c'est déjà ce que fait le commissaire aux comptes dans la société anonyme, au bénéfice des actionnaires, dans des conditions qu'il ne m'appartient pas ici d'apprécier. Il est rare, me semble-t-il, que l'exactitude formelle des comptes présentés par le Conseil d'Administration puisse être contestée. Ce ne sont pas les chiffres qui sont discutables, mais les pratiques que ces chiffres traduisent, la politique qu'ils résument. Ce sont ces pratiques, cette politique qu'il convient d'expliquer, dans des conditions telles que l'explication, le commentaire ne puissent être suspectés de partialité. A l'heure actuelle, les comités d'entreprise éprouvent le besoin d'avoir leurs propres experts à opposer à ceux du capital et le dialogue qui s'ouvre est souvent un dialogue de sourds, parce que chacun part de ses propres constatations et les interprète à sa façon. Il ne me paraît pas utopique qu'on puisse aller assez loin dans la voie de l'interprétation des chiffres d'une manière objective, grâce à l'intervention d'un personnage qui aurait, à la fois, la confiance des représentants du capital et celle des représentants du personnel. Il suffirait que ce personnage ne fût le mandataire ni des uns ni des autres, mais un tiers indépendant, faisant partie d'un ordre et soumis à une discipline extra-professionnelle. Voilà le premier échelon.

A l'échelon supérieur, en dehors et au-dessus des entreprises, il y aurait une cour qui aurait à donner des avis, plutôt qu'à rendre des sentences, toutes les fois que les parties en présence conviendraient de recourir à elle, parce que le droit ne serait pas d'une précision telle que l'on puisse trancher, entre les plaideurs comme dans de véritables procès, parce que l'esprit des conventions et l'équité compteraient davantage que la lettre. Les relations économiques se sont terriblement compliquées. Nous vivons de plus en plus

dans l'indivision. Comme il faut bien, tout de même, partager les fruits de ce qui est produit en commun, comme les entreprises, les groupes sociaux et les collectivités publiques ont de plus en plus d'obligations réciproques, que les juristes n'ont pu codifier, un recours à la sagesse arbitrale s'avère de plus en plus fréquemment nécessaire. Je sais bien que l'arbitrage existe déjà en matière de conflits du travail et que, pour des raisons que j'ai encore mal déterminées, on ne recourt pratiquement pas, en cette matière, à l'instance supérieure qui est prévue par les textes. Mais il est impossible d'admettre qu'en s'y prenant mieux, les Français ne pourraient pas faire fonctionner un système semblable à celui qui fonctionne aux Etats-Unis, en vertu des conventions collectives. Autre domaine où les Américains semblent avoir une juridiction préférable à la nôtre : c'est celui des ententes. Il s'agit, là aussi, d'avoir une sorte de cour suprême, moins pour appliquer des lois qui ne peuvent pas être très explicites que pour veiller aux bonnes mœurs, à l'observation des « règles du jeu ». Nous avons bien une commission supérieure des ententes en France, mais je crois qu'elle pourrait être perfectionnée pour en faire davantage une « conscience du roi » appliquée aux pratiques inter-entreprises.

Troisième domaine pour une magistrature de type nouveau : celui des relations qui s'établissent entre les entreprises et les administrations à propos d'aides, d'incitations, de « quasi contrats », de garanties, de prêts, de marchés, de tout ce que l'on appelle encore relations d'économie mixte ou économie contractuelle. Tout cela ne peut pas encore donner ouverture à un contentieux qui serait entièrement de la compétence des tribunaux. Tout cela est encore, dans une large mesure, matière à appréciation par des sages.

Cette « sagesse » à laquelle on a recours en cas de crise aiguë et qui n'est alors, souvent, qu'un expédient, cette sagesse, je crois qu'il y aurait intérêt à l'institutionnaliser quelque peu.

Vers une institutionnalisation de la sagesse Une magistrature d'information et de conseil

G. LEVARD. — J'entre plus facilement dans la logique de François Bloch-Lainé que dans celle de M. Glænzler. Je suis très vivement partisan d'une magistrature économique et sociale mais je crois qu'il faut bien en éclairer et les termes et la nature des problèmes que l'on veut lui demander de résoudre. Je crois qu'il y a trois champs d'activité différents.

Le premier champ : on pourrait admettre que, actuellement, on n'est pas tellement désarmé, je veux parler de législation répressive. Il est évident, lorsqu'une entreprise viole une loi, ne respecte pas tel règlement, ne respecte pas tel contrat qu'elle a pu passer, on trouve, tribunaux réguliers ou juridiction exceptionnelle, tout un ensemble de juges qui sont là pour dire le droit et faire respecter la justice. On peut discuter sur le point de savoir si, dans une autre phase de notre développement institutionnel, tous ces tribunaux qui s'appellent : tribunal de commerce, prud-hommes, contentieux de la Sécurité Sociale, éventuellement

« En justifiant les changements qu'on projette dans l'entreprise par les incohérences qu'on y constate, on risque d'être accusé par les uns de « jouer les apprentis sorciers », par les autres, de « noyer le poisson » ; on s'expose à déplaire simultanément aux prudents et aux artisans du tout ou rien. C'est un péril bien connu des réformistes. »

François BLOCH-LAINE.

certaines litiges qui vont devant les tribunaux d'instance ou devant la cour d'assises ne pourraient pas être confiés à une magistrature économique et sociale. Là, j'observe donc que d'ores et déjà nous avons des juges qui font plus ou moins bien leur métier mais qui permettent de mener des conflits à leur terme. Mais, par contre, où nous ne sommes pas du tout armés c'est lorsqu'il s'agit de pénétrer dans ce domaine que vous avez qualifié, vous, François Bloch-Laine, de domaine arbitral. Voici un accord plus ou moins écrit ou plus moins tacite qui est passé entre deux entreprises ; l'une estime qu'elle a motif de se plaindre, un tribunal ordinaire est mal placé pour apprécier et le plus souvent les entreprises elles-mêmes ont recours à un arbitrage, la procédure est plus rapide. Je crois qu'il y a là matière première à intervention d'une juridiction nouvelle qui empêcherait la loi du milieu de jouer, pour que la loi de l'intérêt général puisse être entendue et respectée. Mais je crois, qu'en quelque sorte le terrain d'élection d'une magistrature économique et sociale se situe non pas en matière de droit répressif mais en matière d'éclairage des problèmes donnant lieu à difficulté économique et sociale. Il est sûr que le code du commerce, que le code du travail, que le droit des sociétés ne fournissent pas automatiquement la solution aux problèmes de gestion qui se posent au sein d'une entreprise. Il est sûr que le Plan, qu'il s'agisse du IV^e ou du V^e, que les lois de finance, que les lois de programme, que les lois d'orientation fixent bien un certain nombre de règles générales mais dont on ne peut pas déduire automatiquement les conséquences pratiques quant aux décisions qu'une entreprise bien circonstanciée, bien circonscrite, bien individualisée, doit prendre. C'est là que nous avons, je crois, le plus matière à innovation par une magistrature économique et sociale qu'il faut dissocier de celle de juristes, je dirais presque de policiers pour forcer un peu ma thèse, car elle vient toujours condamner et elle ne peut pas faire autre chose, c'est là qu'on découvre qu'une magistrature doit être en mesure d'agir en quelque manière comme une sorte de directeur de consciences et, là, je mets consciences au pluriel, disant : dans telle entreprise, dans une conjoncture donnée, voilà de graves divergences qui s'élèvent entre la section syndicale d'entreprise ou le comité d'entreprise et la direction parce que les salaires, parce que les marchés, parce que les programmes d'investissements sont appréciés de manière extrêmement divergente. C'est là qu'interviendrait, de façon opportune, une magistrature économique et sociale fonctionnant ainsi : j'entends telle thèse, à l'appui de cette thèse, viennent tels ou tels arguments dont la valeur mérite d'être appréciée et voilà mon appréciation ; j'entends une autre thèse qui s'appuie sur des arguments différents ; voici la valeur relative de chacun des arguments que j'ai entendus. Munis des conseils, des directions de la magistrature économique et sociale, alors les partenaires naturels de l'entreprise ou de la profession peuvent discuter et prendre leurs responsabilités. Je crois qu'il y a là matière non pas à magistrature au sens pénal du terme, mais à éclairage de direction de consciences collectives, de telle façon que les discussions, les débats, voire même les luttes qui se situent au niveau économique dans le cadre des entreprises, puissent

être au moins enrichis d'avis impartiaux et éclairés. A mon sens, il y a trois types de problèmes : les uns de répression, on est assez armé ; d'arbitrages en ce qui concerne les conflits d'intérêts entre entreprises, on peut estimer que dans des formules non satisfaisantes il y a quand même des ouvertures qui existent ; mais en ce qui concerne le conseil lui-même il n'y a absolument rien de fait. Je crois que c'est extrêmement fâcheux et c'est une de ces lacunes qui font que le secret de l'entreprise qui apparaît précieux est en réalité source de difficultés extrêmement considérables. Je crois qu'il y a dans les institutions actuellement en vigueur quelque chose d'extrêmement intéressant, mais connu seulement de quelques initiés et pourquoi n'en parlent-ils pas ? Je laisse le soin à d'autres discussions d'éclairer ce point. Mais je voudrais parler d'un des rôles du Conseil national des Assurances qui joue la fonction d'assemblée générale des actionnaires pour les assurances nationalisées. Le Conseil national des Assurances fonctionne comme une assemblée générale qui entend le rapport du conseil d'administration, le rapport complémentaire du comité d'entreprise, les rapports des commissaires aux comptes, mais entend aussi le rapporteur du Conseil national des Assurances qui, lui, ne se place pas du point de vue de l'intérêt de l'entreprise ou de l'Etat actionnaire ou du personnel mais qui juge ou qui apprécie le fonctionnement de l'entreprise par rapport à l'ensemble de la profession, qui indique à son sens si cette entreprise a agi opportunément ou ne l'a pas fait pour telle ou telle raison, si elle a eu souci de son développement et du bon fonctionnement des assurances en général ; on lui conseille de rechercher dans tel sens, d'explorer telle ou telle voie.

Il y a là une sorte d'amorce, déjà, de magistrature économique sinon de magistrature sociale qui m'est apparue, moi qui ai eu l'occasion d'assister à deux réunions de ce Conseil national des assurances, comme extrêmement intéressant mais malheureusement le tout est confiné dans un secret quasi absolu qui en fait perdre tout le bénéfice. Je crois que ce qui est extrêmement important c'est d'éclairer les débats. Comme nul ne peut être juge et partie, c'est là qu'une magistrature et j'insiste bien magistrature non pas répressive, mais magistrature d'éclairage, de conseil, qui s'engage en donnant ses conseils. Mais ceux qui finalement prennent les responsabilités ce sont ceux qui décident, en tout ou en partie, de prendre ou de rejeter les conseils qui leur sont donnés.

R. GLAENZER. — Je voudrais dire tout d'abord que je suis très peiné de voir combien un homme a du mal à s'exprimer de telle façon qu'il ne heurte pas, qu'il ne laisse pas la porte ouverte à des malentendus. Si la logique que j'ai essayée de développer a choqué M. Levard, je m'en excuse auprès de lui, parce que sur le fond, je crois que nous sommes d'accord. Nous sommes d'accord et c'est parce que nous avons du mal à traduire notre pensée, en des termes qui ne choquent pas, qu'en définitive il y a souvent des oppositions car si nous avons davantage le temps de rentrer au cœur du sujet je pense que nous arriverions à démontrer que nous sommes d'accord. En tout cas, je tiens à répéter une fois de plus que mon avis personnel est que la force syndicale dans son ensemble est une nécessité absolue pour notre pays et

que des organisations syndicales fortes me paraissent une chose évidemment souhaitable. Cette mise au point étant faite, je voudrais répondre à M. Bloch-Lainé sur certains points.

D'abord, sur ce qu'il appelle les magistrats de l'entreprise et que dans son livre il propose de prendre parmi les commissaires aux comptes, qui peut-être subiraient quelques mutations dans leur ordre et auraient une formation différente de manière à les élever à ce statut de « sages » qu'il explique avec certains détails. Je crois qu'il ne faudrait pas grand-chose, en fait, pour qu'un certain nombre de commissaires aux comptes soient à même de remplir dès maintenant le rôle que M. Bloch-Lainé leur assigne. En tout cas, je tiens à lui dire que dans des comités d'entreprise que je connais très bien, il n'y a pas du tout de dialogue de sourds entre le commissaire aux comptes de la société et l'expert comptable du comité d'entreprise ; il y a entente sur les chiffres, entente sur les données fondamentales de l'entreprise, démonstration devant les membres ouvriers, employés, agents de maîtrise et cadres qui se trouvent réunis au Comité d'entreprise, démonstration des faits. Cela existe déjà, je le vis, je le connais et je crois qu'il ne faut pas être trop pessimiste ; c'est ainsi qu'à la page 21 de son livre, M. Bloch-Lainé dit que le Comité d'entreprise et les délégués ne fonctionnent pas de façon satisfaisante : c'est vrai dans beaucoup de cas, je dirai même que dans des entreprises nationalisées, dans certains cas, il n'y a pas de Comité d'entreprise alors qu'il devrait y en avoir un, mais je tiens aussi à souligner qu'il y a aussi des entreprises qui ont pris à cœur de faire fonctionner ces organismes et que lorsque ces organismes fonctionnent comme ils le doivent, c'est extrêmement enrichissant pour le patron et pour les salariés. Je crois donc qu'il ne faudrait peut-être pas chercher à créer des magistrats par des voies trop lourdes et révolutionner complètement l'ordre des commissaires aux comptes et des experts comptables, il suffirait peut-être d'une formation complémentaire pour un certain nombre de personnes qui sont déjà prêtes à jouer un rôle et qui dans l'ensemble en seront enchantées ; car bien souvent les commissaires aux comptes regrettent la position de « béni oui-oui » qu'on leur fait remplir dans les assemblées, où pour toutes sortes de raisons ils aimeraient bien faire, dire, telle ou telle chose, mais après tout, puisque ce n'est pas la coutume, ils ne le disent pas, souvent aussi, parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Je suis alors pleinement d'accord avec M. Bloch-Lainé et avec M. Levard sur la nécessité d'avoir au sommet un organisme qui soit un organisme d'éclairage et de conseils, là j'y crois tout à fait et je pense qu'il y a quelque chose de très constructif dans cette suggestion.

Je voudrais répondre à une question que M. Bloch-Lainé vient de nous poser. M. Bloch-Lainé dit que l'arbitrage qui existe actuellement est suspect aux yeux des syndicats ; je m'excuse de répondre presque à la place de M. Levard à ce sujet, et il est bien entendu que je lui fais confiance pour corriger ce qu'il pourrait y avoir de faux à ses yeux dans ce que je vais dire. Moi, j'ai la conviction que le monde du travail à l'heure actuelle ne fait confiance ni aux patronats, ni à l'administration, ni au gouvernement et que dans ces conditions, le monde du travail, en particulier la classe ouvrière, voit d'une façon suspecte effectivement toute cour, tout tribunal, tout organisme venant du gouvernement ou de

l'administration qui, aux yeux de l'ensemble des salariés, ne tient pas suffisamment compte de la position, du sentiment et des desiderata de la classe ouvrière. Je crois qu'il faut voir la situation telle qu'elle se présente : il n'y a pas chez les travailleurs, de confiance dans les hommes qui, à l'heure actuelle, dirigent ce pays, à part quelques exceptions, mais d'une façon fondamentale comme tout est suspect, les puissants et les riches sont suspects, alors on rejette tout ce qui vient des puissants et des riches aujourd'hui. Je ne sais pas dans quelle mesure vous confirmerez ou vous infirmerez, mais c'est mon sentiment.

M. DRANCOURT. — Pour enchaîner sur ce que vient de dire M. Glaenger, j'ai le sentiment que nous avons tous la nostalgie d'une meilleure formation et d'une meilleure information.

D'où vient la non-confiance ? Elle vient en grande partie de l'absence d'un langage commun. La magistrature, au stade le plus élevé, n'aura ses pleins effets que dans la mesure où au départ, il y aura des progrès dans la formation économique et civique de tous les Français.

Sur le plan plus particulier des entreprises, je dois dire que je suis très séduit par l'idée d'un magistrat-informateur. En ce domaine, une législation est obligatoire, car le plus gros de ce qui a été fait en matière d'information ne l'a pas été sans législation. Il faudra encore y recourir pour faire sortir les affaires de leur amour du mystère. En effet, une grande partie des entreprises sont encore en France des entreprises familiales, un certain nombre d'autres sont des entreprises à fromages (je fais notamment allusion à des entreprises publiques). Les entreprises familiales comme les entreprises à fromages doivent à la collectivité un surcroît d'informations. Pour qu'elles le donnent, il faut une législation. L'application de cette législation suppose un monsieur suffisamment autonome dans l'entreprise.

Cela dit, à ce stade là aussi, vous trouvez la nécessité d'un surcroît de formation. A l'heure actuelle, si vous donnez des informations, même objectives, même complètes, elles risquent toujours d'être mal interprétées parce que faute de connaissances. Une bonne partie des Français ont sur les affaires des conceptions qui relèvent plus de la mythologie que des faits.

En ce qui concerne l'entreprise, la nécessité du progrès de l'information m'apparaît d'autant plus grande que dans les grandes entreprises, celles auxquelles pense surtout François Bloch-Lainé, on s'oriente vers la reconnaissance de la section syndicale. Or il ne faudrait pas que demain l'information qui est aujourd'hui l'exclusivité des dirigeants patronaux soit celle des dirigeants patronaux et syndicaux. Tous les salariés doivent pouvoir prendre des positions en connaissance de cause. De même tous les Français ont le droit de savoir ce qui se passe dans les grandes entreprises puisque de leur évolution dépend, en fait, l'évolution du pays tout entier.

Une magistrature originale

Fr. BLOCH-LAINE. — Il se peut que ce terme de magistrature soit de nature à créer des équivoques. Mais, comme Michel Drancourt, je n'en ai pas trouvé de meilleur. On

peut dire que la Statistique et l'Information sont aussi, ou devraient être aussi, des magistratures. On entend alors par magistrature cette autorité tierce, autonome, mais non maîtresse que, depuis Montesquieu, on considère comme nécessaire à l'équilibre des pouvoirs. En proposant de créer des magistrats nouveaux, je me suis fait soupçonner de vouloir multiplier le nombre des fonctionnaires, de vouloir l'intervention de fonctionnaires supplémentaires dans la vie des entreprises. On a vite fait de penser que les technocrates de l'Administration ne savent quoi inventer pour accroître leur emprise sur l'activité économique et que leur idée fixe est d'introduire dans des firmes, où l'on a déjà bien de la peine à travailler, de nouveaux gêneurs. Il doit être bien clair qu'en parlant de magistrats, j'ai songé à des hommes qui, sans appartenir à une profession vraiment libérale (parce que cette profession serait fortement réglementée et disciplinée), ne seraient pas cependant des représentants directs du Pouvoir. Il est d'autant plus nécessaire de souligner cette intention que si, dans le moment présent, on se méfie, notamment parmi les salariés, de l'intervention d'arbitres, c'est parce qu'on craint que ces arbitres ne soient dans la main du Pouvoir et trop soumis à ses instructions. La sagesse implique la liberté.

M. DRANCOURT. — Je vous interromps une seconde pour dire que je ressens une autre inquiétude chez les patrons que déjà Robert Glaenzer avait évoquée et sur laquelle j'insiste. Ils craignent que l'existence de magistrats, que ce soit au plan des entreprises ou au plan général, limite leur mobilité d'action, mobilité nécessaire, il faut le reconnaître.

Fr. BLOCH-LAINE. — Ce qui serait certainement à craindre si les interventions des magistrats pouvaient suspendre la décision et son exécution. Le contrôle *a priori*, en cours d'exécution, nous ne le constatons que trop dans la vie administrative, est un mauvais contrôle. Le contrôle *a posteriori* est meilleur parce qu'il n'entrave pas l'exercice de commandement, tout en sauvegardant les garanties des administrés. Il doit donc être bien entendu que les magistrats en question ne pourraient suspendre l'exécution des décisions qu'en cas d'extrême alarme.

G. LEVARD. — Nous menons plusieurs débats qui sont superposés plus en apparence qu'en réalité. Je reprendrai le mot « arbitrage » qui a été prononcé déjà à diverses reprises pour expliquer les raisons pour lesquelles les travailleurs sont hostiles actuellement aux notions d'arbitrage ou de sur-arbitrage et je trouve que c'est extrêmement intéressant pour éclairer les problèmes d'une magistrature à laquelle nous voudrions confier un certain nombre de tâches. Si les travailleurs maintenant sont hostiles à l'arbitrage ou au sur-arbitrage, c'est précisément parce que les arbitres et les sur-arbitres, après une très brève période au cours de laquelle ils ont jugé en équité et je dirai en opportunité, ont trouvé plus facile de régler les problèmes en droit. Par conséquent, dans une société en évolution rapide on ne trouve pas dans le droit une solution des problèmes économiques et sociaux qui se posent à un moment déterminé. On n'aurait jamais trouvé un arbitre ou un sur-arbitre créant la troisième et la quatrième semaine de congés payés, créant des systèmes de retraite complémentaire — je n'allonge pas la liste. Par conséquent, on se trouve bien là en présence de difficultés qui sont relatives à la société moderne, qui sont le fait d'une société en

expansion et que des notions purement juridiques, que des institutions purement juridictionnelles ne sont pas à même de résoudre. C'est donc là qu'il faut demander aux magistrats économiques et sociaux de faire des choses infiniment plus délicates, plus difficiles et surtout plus courageuses que celles qu'on demande à des juges ordinaires ou à des juges de juridiction exceptionnelle. Je prends un exemple : nous avons eu dans le passé une de nos sections syndicales, animant très vigoureusement un comité d'entreprise, qui, à propos d'un bilan, a écrit, a proclamé, a envoyé des tracts, disant le bilan est truqué ; l'affaire a été en diffamation.

En diffamation notre section ne pouvait pas ne pas être condamnée. Mais que voulaient dire nos camarades ? ils voulaient expliquer qu'ils n'avaient pas la même notion que leur direction touchant le problème des amortissements. Le juge ordinaire a dit qu'il y avait eu diffamation car, vu les rapports des commissaires aux comptes notamment, les comptes étaient effectivement honnêtement présentés, mais l'interprétation servant de base à l'établissement des chiffres, elle, ne l'était pas. C'est là qu'une juridiction non répressive peut éclairer beaucoup plus profondément les problèmes et démêler les intentions plutôt que de voir simplement la carapace purement juridique. Cela me paraît extrêmement important. Je prends un autre exemple : qu'est-ce que c'est qu'une entente ? C'est d'abord un cadre juridique mais le cadre juridique est une chose, autre chose est ce qu'on en fait !

Nous voyons bien, à la commission technique des ententes, qu'à partir d'un même cadre juridique certaines ententes sont franchement nocives et d'autres servent la productivité, donc l'intérêt général. Ce n'est donc pas un examen des textes mêmes de l'entente qui peut donner la solution aux problèmes, je dirai même que certaines décisions dans une conjoncture donnée peuvent être bonnes tandis que dans une autre conjoncture elles cessent de l'être. Encore une fois des débats juridiques dans des circonstances de ce genre mènent à des impasses. C'est donc beaucoup plus l'opportunité qu'il faut arriver à dégager. Mais c'est là où le bât blesse, de tels éclairages sont inconciliables avec la notion actuellement pratiquée du secret de l'entreprise. Car non seulement il faut éclairer les apparences mais il faut aller jusqu'au fond. Je suis très vivement partisan d'une magistrature économique et sociale. Mais nous voyons bien qu'on demandera à ces hommes beaucoup plus de sagacité, de persévérance et de courage qu'à des juges fonctionnant selon les règles traditionnelles du droit français. Cela pose donc des questions à la fois de classe des hommes, mais aussi de formation technique et morale. Je crois que la grande tentation de cette magistrature, ce sera de se réfugier dans le conformisme commode du juidisme. C'est pourquoi, dès le départ, il faut être capable de bien trancher les problèmes, de bien les situer sur leur terrain exact.

R. GLAENZER. — Je vais plus loin que M. Levard, en ce sens que je pense qu'il faudra non seulement des gens ayant une grande sagesse et beaucoup de courage, mais je dirai même qu'il faudra des gens ayant énormément d'intuition, énormément de cœur, énormément de générosité, de charité, je n'hésite pas à le dire, et énormément de souplesse. Je voudrais souligner ici qu'il faudra qu'ils soient très prospectifs, en ce sens que nous sommes dans un monde de muta-

tions accélérées, que dans le domaine atomique et spatial nous ne commençons qu'à apercevoir des évolutions qui vont être véritablement des révolutions techniques et que si nous continuons à juger en termes du code Napoléon ou de lois de 1867, c'est une véritable catastrophe. Il faut que nous sachions nous adapter et adapter notre jurisprudence qui doit être faite d'autant d'imagination que de références au texte. Je pense que dans cette magistrature, cette cour suprême, que M. Bloch-Lainé a mise au même niveau que la cour des Comptes pour citer un exemple ou que le conseil d'Etat, il faudra trouver le dosage optimum et je pense qu'en particulier il sera nécessaire que le monde du travail ait ses représentants. Ainsi aussi bien du côté salariés que du côté employeurs cette méfiance du monde du travail envers les puissants et les riches que je soulignais tout à l'heure doit arriver à disparaître, si on laisse aux gens possibilité d'intervenir, de comprendre, d'agir même dans les hautes instances. J'en reviens au rôle joué par les organisations syndicales, j'estime qu'elles doivent avoir un rôle dans cette magistrature, encore une fois les organisations syndicales aussi bien de salariés que d'employeurs. Ces organisations syndicales à l'heure actuelle devraient pouvoir jouer un rôle plus grand dans l'entreprise, moyennant des préalables et des précautions ; à ce sujet se pose notamment la question de la section syndicale de l'entreprise. Nous estimons qu'il y a beaucoup d'encre qui coule au sujet de la section syndicale d'entreprise, très souvent à cause d'un malentendu. D'une part les petits patrons, ceux qui ont des entreprises petites et moyennes disent : « Nous avons déjà les membres du comité d'entreprise, les délégués du personnel qui ont chacun vingt heures par mois, qui ont des réunions, qui ont les moyens d'intervenir pour la gestion de l'entreprise ou les revendications du personnel. Pourquoi créer un organisme de plus ? » Nous pensons que dans le cas de petites entreprises il y a certainement lieu de prendre des mesures différentes de celles qui sont prises dans les grosses ou dans les demi-grosses. Pour les grosses entreprises il nous semble normal et logique que les syndicats aient le moyen de faire reconnaître des gens qui, n'étant pas membres du comité ou délégués, n'ont à l'heure actuelle aucune protection légale et sont parfois pourchassés par les patrons (il faut reconnaître les choses comme elles sont). Dans ce cas là il paraît normal et logique qu'il y ait une certaine protection, une certaine possibilité d'exercer les fonctions syndicales. Là encore il me semble que l'expérimentation est infiniment souhaitable, elle se fait du reste, puisque certaines grosses entreprises ont reconnu la section syndicale dans des cadres de conventions collectives ou de conventions d'établissement ; et en admettant que les membres de la section syndicale de l'entreprise sont des membres du personnel de l'entreprise, je crois qu'il n'y a pas grand danger à poursuivre cette expérimentation et la développer, et puis à la lumière de ce qu'elle donnera on pourra ensuite légiférer si nécessaire. Mais alors, je pense qu'il serait souhaitable que les organisations syndicales dans leur ensemble sortent du domaine de la pure contestation, du 1^{er} janvier au 31 décembre, et admettent que si elles veulent être reconnues dans l'entreprise, dans la localité, dans la région et dans la nation, il faut qu'à un moment donné, elles participent. On ne peut pas, à mon

avis, prendre en considération des gens qui ne sont là que pour partager les fruits sans vouloir accepter les responsabilités. Cela me paraît peu conforme au simple bon sens et je crois que les syndicats qui, dans certains cas nous expliquent qu'ils ne peuvent que contester et que revendiquer, doivent à un moment donné admettre que sur certains plans et dans certains domaines ils doivent également participer aux décisions et aux responsabilités.

G. LEVARD. — Je reprendrai simplement l'expression contestation, pour indiquer qu'une autorité sans partage appelle évidemment une contestation également sans limite. J'ai eu l'occasion il y a quelque temps d'expliquer cela à des militants qui étaient très intéressés et très inquiets aussi, de cette dualité contestation-participation. Je leur disais qu'il y a des oppositions dans les termes qui sont peut-être très faciles à mettre en évidence mais que la réalité est beaucoup plus complexe. Je prenais une comparaison qui, comme toutes comparaisons, est évidemment discutable, je leur disais que c'est en se contestant le plus vigoureusement possible le ballon que deux équipes de football participent le mieux à un match. Par conséquent il peut y avoir une dialectique de la contestation-participation qui est fonction des structures des entreprises et de la façon dont on se sert de ces structures. J'ajoute qu'il est bien évident que lorsque nous parlons de la section syndicale de l'entreprise, nous n'entendons pas mettre toutes les entreprises sur le même pied. Il faut avoir égard, à la fois, à la taille et à la structure même des entreprises. Mais ce qui est essentiel, c'est que de même que l'on admet fort bien que la collectivité des actionnaires a le moyen d'exister et d'être reconnue dans l'entreprise, de même la collectivité des travailleurs doit avoir également la possibilité d'être reconnue comme personne morale dans l'entreprise.

Un mot encore pour parler des commissaires aux comptes. Je ne pense pas que l'institution des commissaires aux comptes soit satisfaisante car ils s'en tiennent beaucoup trop présentement à l'apparente rigueur des chiffres sans mettre en cause les hypothèses qui ont permis de bâtir ces chiffres. Là aussi il faudrait que les commissaires aux comptes fassent autre chose que de paraphraser le rapport du conseil d'administration. Dans l'état actuel des choses, dans la pratique de cette institution, je dirai que les commissaires aux comptes sont de nulle utilité, ils ne remplissent pas le mandat qui était imaginé pour eux, ils ne remplissent pas non plus un mandat analogue à celui des réviseurs qui en droit anglo-saxon, en particulier, engagent beaucoup plus leur responsabilité.

Le choix des magistrats

M. DRANCOURT. — Sur la question du choix des hommes qui pourront être appelés à exercer des responsabilités de magistrats, j'ai le sentiment qu'il faudra éviter qu'ils soient trop jeunes. Je sais bien qu'on a condamné la gérontologie, mais certains postes exigent des qualités rares chez les jeunes.

Fr. BLOCH-LAINE. — Il y a un entre-deux âges qui me paraît bien adapté à ce genre de tâche, c'est celui des années 50, pendant lesquelles on peut entreprendre une secon-

de carrière. Le métier de sage que l'on adopterait après en avoir exercé un autre, plus « exécutif », conviendrait bien, il me semble, aux quinquagénaires.

M. DRANCOURT. — C'est exactement ce que je voulais dire. Je voulais aussi rappeler — mais c'est une incidente — qu'il y a des jeunes gens réactionnaires.

Fr. BLOCH-LAINE. — Ces hommes auxquels il faudra de grandes qualités, ne pourront être mis en place, je le répète, qu'assez progressivement. Et, pour expérimenter ce ministère, mieux vaudrait ne commencer qu'avec un petit nombre. Mais je crains que le besoin ne se développe très vite. Que sera-t-il, ce besoin, si, demain, l'on introduit dans les entreprises des règles nouvelles pour partager les profits mis en réserve comme des profits distribués, si l'on décide de faire bénéficier le personnel des plus-values procurées par l'autofinancement, plus-values dont bénéficient seuls, à l'heure actuelle, les actionnaires ? On s'apercevra, alors, que l'accord sur la vérité comptable est plus difficile à obtenir. En particulier, la définition des amortissements intéressera d'autres parties prenantes que le fisc et sera l'objet de discussions plus sérieuses, nécessitant des experts impartiaux et des arbitres indépendants. On risque donc d'être pris de court et d'avoir assez vite besoin de beaucoup d'hommes pour remplir cette fonction. Il ne faut récuser personne *a priori*. Il y a sûrement des hommes récupérables parmi les actuels commissaires aux comptes. Dans quelle proportion ? Je ne saurais le dire. On réussira certainement à déterminer des vocations pour la magistrature économique en dehors des experts comptables. Un minimum de connaissances en comptabilité, en droit, en technologie, en gestion des affaires est indispensable. Mais ce minimum peut s'acquérir en cours de carrière, dans beaucoup de professions, si l'éducation permanente devient une réalité. Des hommes d'âge et d'expérience pourraient d'ailleurs être secondés par de plus jeunes ayant acquis des compétences particulières grâce à leurs étu-

des. Il me semble qu'en associant l'expérience d'hommes ayant vécu et les spécialités de jeunes diplômés, on pourrait constituer de bonnes équipes. Début de carrière pour les uns, fin de carrière pour les autres, la magistrature économique et sociale serait ainsi, tout à la fois, une bonne formation initiale et la consécration d'activités antérieures. Cette magistrature, comme toutes les tâches de contrôle, risquerait de former des hommes plus théoriciens que praticiens, plus critiques que compréhensifs si elle était exercée durant une vie entière. Mais ceux qui commenceraient ou termineraient par elle, et qui exerceraient dans l'intervalle des responsabilités plus positives, plus directes, auraient une vie professionnelle bien équilibrée.

R. GLAENZER. — M. Bloch-Lainé a eu encore une fois beaucoup de mérite de poser un grand nombre de problèmes et de les poser d'une façon réfléchie avec en même temps beaucoup de cœur et d'intelligence. A mon tour de lui poser une question : « A quand le livre intitulé *Pour une réforme de l'Administration* ? »

Fr. BLOCH-LAINE. — Votre question est percutante. Mais je crois avoir pris les devants de deux manières. D'une part, j'ai, à plusieurs reprises, formulé des propositions sur la réforme des administrations économiques, propositions qui ont dû passer plus inaperçues que celles que j'ai faites sur la réforme des entreprises et qui n'ont pas eu grand effet jusqu'à présent. C'est peut-être l'impression d'être relativement inoffensif qui m'a poussé à passer, sans trop d'hésitation, d'un réformisme à l'autre. Quoi qu'il en soit, j'ai sévi dans mon jardin avant de m'aventurer sur les plates-bandes voisines. D'autre part, comme je l'ai déjà dit au patronat, il me semble qu'on est plus facilement réformiste chez les voisins que chez soi, de telle sorte que je n'opère, vis-à-vis des dirigeants d'entreprises qu'à charge de revanche. Nous attendons les interventions des Jeunes Patrons pour hâter la réforme des administrations économiques.

Le numéro de novembre de FRANCE-FORUM sera consacré à **Robert SCHUMAN**

avec les témoignages de :

MM. Théo Lefèvre - P.-H. Spaak - A.-H. Luns - Walter Hallstein - J.-B. Scaglia - Nicolas Margue - Henri Brugmans - Pierre Pflimlin - Félix Gaillard - René Mayer - Guy Mollet - René Pléven - Pierre Abelin - Maurice Faure - Henri Frenay - P.-O. Lapie - Jean Lecanuet - Robert Lecourt - Daniel Mayer - Edmond Michelet - Christian Pineau - Alain Poher - Maurice Schumann - Jean Monnet - Joseph Schaff - Jean Scitlinger - Henri Beyer - François Bloch-Lainé - Jacques de Bourbon-Busset - François Fontaine - Etienne Hirsch - Paul Reuter - Robert Rochefort - Pierre Uri - Etienne Borne.

Prière de commander les exemplaires à FRANCE-FORUM :

68, rue de Rennes, PARIS (6^e) — C.C.P. Paris 14 788-84

Les conditions spéciales pour envoi groupé sont les suivantes :

— de 5 à 20 exemplaires : 1 F 50 l'exemplaire-franco.

— au-dessus de 20 exemplaires : 1 F 20 l'exemplaire-franco.

NOUVELLES PERSPECTIVES de la POLITIQUE MONDIALE

par FRANÇOIS FEJTO

LE mot « tournant historique » a été très démodé de nos jours. La presse à sensation connaît une véritable inflation en tournants, en événements sans précédent. Il semble cependant qu'à propos de la signature de l'accord du 5 août dernier sur l'arrêt des essais nucléaires non-souterrains entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS, on peut employer ce terme dans son sens le plus rigoureux, sans aucune exagération. Ce n'est pas parce que d'un coup de baguette magique, cet accord est susceptible de mettre fin à la guerre froide, aux rivalités de puissances qui l'ont engendrée ! Mais il marque la fin d'une forme spécifique de ces rivalités, il exprime un déplacement des lignes de force dans le monde.

LA FIN DU SYSTEME D'EQUILIBRE BI-POLAIRE

En d'autres termes, on pourrait dire que l'accord de Moscou annonce la fin du système d'équilibre bipolaire —, du système cristallisé autour de l'antagonisme soviéto-américain qui a régi la politique internationale depuis les accords de Yalta et de Potsdam et le début de la guerre froide, pour faire place progressivement à un système d'équilibre multi-polaire, plus nuancé et qui sera caractérisé par une plus grande fluidité, par des regroupements nouveaux, par le rapprochement de ce qui fut séparé et la séparation de ce qui fut uni.

Ce n'est pas un hasard que la conclusion de l'accord de Moscou ait suivi de si près la rupture de fait survenue entre l'URSS et la Chine. Les deux événements sont liés non seulement dans le temps, et l'espace, mais aussi en substance. Comme ce n'est pas un hasard non plus que les négociations nucléaires entre l'URSS et les deux Grands nucléaires de l'Occident aient coïncidé avec le « petit sommet » des pays communistes européens qui s'est réuni le 24 juillet à Moscou. Ces deux événements étaient également profondément liés.

On sait maintenant que l'une des causes principales — sinon la principale — de la brouille sino-soviétique réside dans le refus catégorique, notifié par Khrouchtchev à Mao Tsé-toung en juin 1959, de lui communiquer les secrets atomiques et de lui accorder l'aide technique promise en octobre 1955. Les révélations publiées à ce sujet par la presse chinoise en août-septembre 1963 permettent de conclure que, dès 1959, Khrouchtchev avait envisagé la possibilité d'un accord avec les U.S.A. empêchant la dissémination de l'arme atomique et que dès cette époque il craignait que la possession par la Chine d'un armement nucléaire ne crée des complications internationales annulant tous les efforts soviétiques en vue de la détente. La déclaration du gouvernement soviétique du 21 septembre dernier confirme cette interprétation.

C'est, l'entrée en scène de la Chine populaire en tant

que puissance rivale à la fois des Etats-Unis et de l'URSS, qui a bouleversé l'échiquier international, en précipitant le rapprochement entre l'Est et l'Ouest et qui oblige l'Union soviétique à rechercher les moyens de stabiliser son front occidental, en consolidant son alliance avec les démocraties populaires et en obtenant de l'Ouest des garanties pour le maintien du « statu quo » européen.

L'entrée en scène de la Chine populaire peut être comparée, quant à ses conséquences sur la politique mondiale — et cela indépendamment de tout facteur idéologique — avec celle de l'Allemagne hitlérienne, en 1933. Jusqu'à cette dernière date, l'antagonisme entre l'Occident capitaliste et la Russie soviétique avait été le facteur dominant de la politique mondiale. Hitler modifia les données du problème, en mettant en cause tout l'équilibre issu du traité de Versailles, en lançant un défi à la fois aux puissances occidentales satisfaites et à l'Union soviétique.

Le défi chinois a un caractère semblable. Pékin ne s'y méprend d'ailleurs pas. L'une des thèses les plus importantes de Mao Tsé-toung consiste à proclamer que le vrai conflit de notre époque ne se joue pas entre les Etats-Unis et l'URSS mais entre le « camp impérialiste » dirigé par les Etats-Unis, d'un côté et « les deux grands courants historiques du monde contemporain : le mouvement révolutionnaire national et démocratique et le mouvement révolutionnaire socialiste », de l'autre côté. (Voir les points 7 et 8 des 25 propositions publiées par Pékin le 16 juin.)

Ces deux grands courants que Mao Tsé-toung oppose à l'Occident convergent vers Pékin, devenu, contre une Moscou embourgeoisée et conservatrice, le foyer de la Révolution socialiste mondiale et par là même, l'animateur de tous les mouvements anti-impérialistes et anti-colonialistes.

Il nous semble que l'analyse de Mao Tsé-toung, sur ce point, est correcte. En simplifiant les choses — et pour la compréhension de la politique mondiale un certain degré de simplification est indispensable — on peut poser les Etats-Unis comme la puissance dirigeante la plus directement intéressée à maintenir un **statu quo** qui lui assure pratiquement l'hégémonie, et la Chine comme la puissance par excellence « révisionniste » et révolutionnaire, la plus directement intéressée à modifier le **statu quo** mondial à son bénéfice, notamment en devenant puissance dominante en Asie. Ainsi se confirme ce que j'ai écrit en mars dernier, affirmant que « dès maintenant le vrai duel qui décidera de l'avenir du monde, ce n'est plus entre Khrouchtchev et Kennedy qu'il se livrera. C'est Mao Tsé-toung qui l'engage avec les « impérialistes réactionnaires et révisionnistes réunis ». (Esprit, mars 1963.)

ETENDUE ET LIMITE DU RAPPROCHEMENT SOVIETO-AMERICAIN

L'un des principaux points qui fondent objectivement la nécessité du rapprochement soviéto-américain, nous paraît être la coïncidence de leurs intérêts en Asie et en Asie du sud-est.

Sauver de la peur atomique toutes les enfances du monde.

Cette coïncidence a été provoquée par la poussée expansionniste de la Chine populaire. Tant que la Chine demeurait sur la défensive contre la pression des Etats-Unis et de leurs alliés, le traité d'alliance sino-soviétique de 1950 a gardé toute sa valeur. Khrouchtchev n'a fait que poursuivre la politique d'équilibre de Staline qui avait voulu se servir d'un Chine renforcée (mais pas trop) comme contrepois contre le Japon et les puissances occidentales intéressées en Asie.

Cette situation a changé le jour où — à partir de 1958 — Mao Tsé-toung a estimé que la politique de prudence et de modération n'était pas payante et lorsqu'il est passé à une politique étrangère plus dynamique, notamment contre Formose et l'Inde mais aussi en accentuant sa pression au Laos, au Vietnam, en Corée du Nord où pendant longtemps l'influence soviétique était prépondérante.

Il est évident qu'une Chine devenue puissance maîtresse de l'Asie, représenterait un danger virtuel même dans le cas, où elle s'abstiendrait pendant un temps indéterminé de poser des revendications territoriales à

l'égard de l'Union soviétique. Cependant, même dans ce domaine là, les Chinois font mine de vouloir brûler les étapes. Le « Quotidien du Peuple » dans son éditorial du 8 mars dernier, a déjà laissé entendre que dans le cas d'une rupture de l'alliance avec l'URSS, la Chine ne s'abstiendrait pas de réclamer la restitution des anciens territoires de l'empire chinois occupé et colonisé par le régime tsariste. D'autre part, dans les fameuses « Propositions en 25 points » ce « Mein Kampf » de Mao Tsé-toung, le problème de l'impérialisme soviétique a été officiellement posé. Ce document confirme qu'aux yeux des Chinois, l'Union soviétique est un empire européen — le dernier — dont l'activité colonisatrice en Asie, malgré les différences qui découlent du caractère communiste du régime imposé, a un caractère semblable aux colonisations occidentales. Puis, au début de septembre, la Chine a dénoncé les activités « annexionnistes » de l'URSS dans la province frontalière de Singkiang, si riche en ressources naturelles inexploitées.

Les Chinois ont d'ailleurs montré aux récentes conférences afro-asiatiques de Moshi, de Djakarta et de Bali qu'ils n'admettent pas l'Union soviétique, malgré l'existence des républiques soviétiques asiatiques, comme une puissance d'Asie étant donné que — ce qui est un fait — l'URSS a son centre de gravité politique, économique et culturel en Europe. Ainsi, pour l'URSS se précise le danger d'une Chine voulant attirer dans son orbite les Kazaks, les Uzbeks, les peuplades sibériennes et jusqu'aux Mongols et décidant de se charger du problème de l'émigration asiatique dans l'extrême-orient russe.

A moins que les dirigeants soviétiques ne consentent à renoncer à leur empire asiatique où ils ont investi tant d'intérêts, il faut qu'ils se prémunissent contre la menace. D'où la nécessité d'une politique plus active envers l'Inde et l'Indonésie et d'une coopération avec les Etats-Unis, voir avec le Japon, afin d'enrayer l'expansion de l'influence chinoise vers le Sud-Est asiatique.

L'URSS a d'autant plus de raisons et d'intérêt de se

rapprocher des voisins de la Chine, qui craignent l'expansionnisme de cette dernière, que la multiplication depuis 1962 des incursions chinoises en territoire soviétique (la déclaration du gouvernement soviétique du 21 septembre dernier parle de 5.000 incursions au cours de la seule année 1962) montre que les Chinois n'hésiteront pas à poser publiquement des revendications territoriales à la possibilité desquelles un article du « Quotidien du Peuple » du 8 mars 1963, avait fait la première fois allusion.

Une autre raison qui explique la recherche par Khrouchtchev d'un rapprochement avec les Etats-Unis est d'ordre économique et financier.

L'URSS a un intérêt vital — beaucoup plus vital que ne l'ont les Etats-Unis — à mettre un terme à la course aux armements. La réorganisation de la planification soviétique, la réforme de l'agriculture soviétique, l'accroissement de l'aide aux pays des démocraties populaires qui sont en proie à de grandes difficultés, la lutte contre la poussée inflationniste, demandent des moyens financiers qui ne peuvent être prélevés, si l'on ne veut pas toucher au niveau de vie soviétique, que sur l'industrie de guerre.

L'URSS a perdu économiquement la guerre froide ; elle doit en tirer les conclusions. Et ce serait pour elle d'une importance considérable que de pouvoir, grâce à la détente, obtenir des crédits occidentaux.

Le processus de rapprochement, dont nous venons d'indiquer les raisons principales, sera cependant entravé par un certain nombre de facteurs :

1. La méfiance idéologique et politique de l'Ouest persistera malgré les preuves de bonne volonté données par l'URSS.

2. Les Etats-Unis n'auront pas les mains tout à fait libres, pour la coopération avec l'Union soviétique. Ils devront compter avec les ambitions allemandes en premier lieu. Il paraît, en effet, peu probable que l'Allemagne occidentale renonce à vouloir exploiter les difficultés de l'Union soviétique pour obtenir la réunifi-

ms internationales demeurent : parmi lesquels le Laos, le Sud Vietnam, Cuba, Berlin.

cation du pays et pour rétablir la position dominante de l'Allemagne en Europe orientale et sud-orientale où l'Union soviétique a rempli le vide laissé par l'effondrement du Reich hitlérien.

La doctrine allemande du « roll back » aura certainement des partisans actifs aux Etats-Unis également ; dans une certaine mesure, elle pourrait entraîner l'adhésion de la France également en contrepartie de l'acceptation de la doctrine européenne et nucléaire de de Gaulle. Ainsi, la politique américaine envers les soviets pourrait rencontrer une concurrente de taille dans la politique européenne, dans cette conception de « l'At antique à l'Oural » qui verra la clef de la détente dans un rapprochement futur, c'est-à-dire « une détente puis une entente », entre l'Europe occidentale et l'Union soviétique.

3. Il suffit de lire les derniers discours de Khrouchtchev — notamment ceux qu'il a prononcés fin août en Yougoslavie — ainsi que les principaux éditoriaux de la « Pravda » et des « Izvestia » depuis le départ des délégués chinois de Moscou, pour se rendre compte que les dirigeants soviétiques n'entendent nullement renoncer à l'hégémonie de leur parti sur le reste du mouvement communiste international. Si donc l'URSS en tant qu'Etat s'apprête à pratiquer une espèce de politique de non-engagement, de « coexistence active » avec l'Occident dans le domaine diplomatique, sur un autre plan elle se verra obligée, ne serait-ce que pour répondre au défi chinois, de se présenter, comme par le passé, comme guide, animateur et protecteur des mouvements communistes, anticolonialistes et anti-impérialistes à travers le monde (voir notamment le message de Khrouchtchev aux signataires de l'Appel de Addis-Abeba, son message d'anniversaire à Fidel Castro, etc.) ce qui ne manquera pas de lui créer des difficultés avec les Etats-Unis et l'Occident en général. On peut voir une première illustration de cette tendance dans l'aide économique importante que l'URSS, dans un but de propagande, vient de consentir au gouvernement algérien.

L'URSS ET LES DEMOCRATIES POPULAIRES D'EUROPE

Dans cette situation qui sera caractérisée par une fluidité toujours plus grande, l'un des principaux soucis de l'Union soviétique sera de maintenir ses conquêtes en Europe. On sait à Moscou que la récupération de l'Allemagne de l'est par l'Allemagne occidentale, pourrait sonner le glas de l'hégémonie soviétique dans toute l'Europe orientale, étant donné le très fort attrait exercé par l'Ouest sur tous ces pays où l'influence occidentale est profondément enracinée.

Sans doute, pour maintenir son emprise sur certains, sinon tous les pays communistes de l'Est européen, l'Union soviétique comptera sur l'exploitation de la peur que la renaissance de l'expansionnisme allemand inspire aux peuples de ces pays.

Cette peur est un élément de cohésion important. Mais il n'est point certain qu'elle suffira pour enrayer les forces centrifuges qui se manifestent parmi eux. A ce propos, les débats qui ont eu lieu récemment au Comité central du Parti polonais, fournissent des indications intéressantes. Arthur Starewicz, nommé secrétaire par le P.énium de juillet, a consacré une large partie de son intervention à s'élever contre « les préjugés qui affectent la psychologie des intellectuels, en dépit du fait que la majorité d'entre eux était élevée sous le régime populaire ». Et parmi ces préjugés le « snobisme pro-occidental », a-t-il dit, est le plus répandu.

Malgré tout l'endoctrinement communiste, les Polonais, de l'aveu de cet ami de Gomulka, « croient à la supériorité de la civilisation, de la culture, de la technologie, de la science occidentales » et ce préjugé va de pair « avec une méfiance, un refus à l'égard de tout ce qui vient de l'Est ». Et les Polonais ne sont pas seuls à se considérer comme partie intégrante de l'Europe occidentale. Les Hongrois, les Roumains, eux aussi et surtout les Tchécoslovaques où la première revendication des écrivains et journalistes, réunis en congrès en mai et en juin, a été la liquidation des barrières

artificielles de l'Ouest, qui séparent du fait du régime communiste, leur vie intellectuelle et économique traditionnellement orientée vers l'Occident.

En ce moment précis, c'est la Tchécoslovaquie qui constitue « le maillon le plus faible » de la chaîne des pays communistes en Europe. Elle est en proie à une crise de déstalinisation qui, commencée en 1956, a été retardée de sept ans par les dirigeants pour se manifester actuellement avec presque autant de violence qu'en Hongrie et en Pologne au cours de l'été 1956. Crise de confiance, crise d'autorité, crise morale et intellectuelle, elles se greffent sur des difficultés économiques considérables et ont réveillé l'antagonisme latent entre les Tchèques, peuple dominant et les Slovaques, peuple qui se sent brimé.

Certes, les Tchèques comme les Polonais, les Hongrois comme les Roumains, ont toute raison de soutenir Khrouchtchev au moment où le défi chinois l'oblige de pratiquer une politique de rapprochement vers l'Occident. Mais on se demande à Prague, à Budapest, à Varsovie, pourquoi — si même la Russie à la suite de la Yougoslavie se convertit bon gré, mal gré, à la solidarité occidentale et européenne — la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie, etc., ne pourraient pas en faire autant en se laissant guider par leurs intérêts nationaux ?

D'autre part, le récent exemple de la Roumanie a démontré que le conflit sino-soviétique permet aux satellites européens d'élargir leur champ d'action. C'est en effet, avec succès que la Roumanie s'est opposée aux projets d'intégration économique de l'URSS, soutenue par la Tchécoslovaquie et que Pékin, dans ses « Propositions en 25 points » a dénoncé ces projets comme portant atteinte à l'indépendance et à la souveraineté des pays membres (point 21).

« La coopération économique entre pays socialistes doit être fondée sur les principes de l'égalité complète et de l'avantage réciproque » a proclamé Pékin. Les dirigeants roumains, sans s'aligner pour cela sur la « ligne générale » de Mao Tsé-toung, ont dit la même chose. Leur opposition aux plans de Moscou, s'ajoutant à celle, plus discrète, des Hongrois, des Bulgares et des Polonais, a eu pour résultat de contraindre Moscou à modifier ses plans.

Dans l'ensemble, on peut prévoir que les dirigeants de l'U.R.S.S. méditant sur la destinée de l'Empire Austro-Hongrois dont l'URSS est devenue le successeur en Europe de l'Est, s'efforceront de fonder la cohésion de leur empire européen sur des bases plus solides, en essayant de l'acheminer vers une espèce de Commonwealth, d'union fédérale où les pays membres auraient l'impression et peut-être la réalité même, de l'autodétermination.

Cependant, ce processus, que la dernière réunion au sommet des chefs communistes paraît avoir inauguré, n'ira pas sans heurts, ne serait-ce qu'en raison des ressentiments nationaux accumulés et de l'ampleur des problèmes économiques à résoudre. Une fois plus libres de leur destin, les pays d'Europe orientale risquent d'être attirés dans l'orbite de l'Europe du Marché Commun, et il y aura le problème allemand pour rendre difficile toute stabilisation véritable.

D'autre part, la désatellisation, dans les pays de l'Est s'accompagne quasi inévitablement de la déstalinisation, c'est-à-dire d'une certaine mesure de libéralisation et de démocratisation. Or, il y a lieu de croire que les populations, aussitôt que le Parti jettera du lest, trouveront cette mesure insuffisante et voudront transgresser les limites posées par les autorités.

On peut prévoir que les Soviétiques conseilleront à tous les chefs communistes de s'inspirer de l'expérience de Kadar qui dans des conditions particulières réussit à libéraliser la Hongrie, tout en neutralisant l'opposition nationaliste et libérale. Mais il est douteux que cette même expérience puisse être réalisée dans les conditions actuelles en Tchécoslovaquie et en Roumanie ; comme aussi rien n'est moins sûr que les Hongrois se contenteront du kadarisme au moment où la crise de l'empire communiste viendrait à s'approfondir chez leurs voisins.

Dès à présent, on constate le renouveau des nationalismes dans tous les pays communistes de l'Est. Or, le développement de ce courant pourrait à long terme entraîner non seulement la décomposition du Traité de Varsovie, c'est-à-dire de l'Empire soviétique en Europe, mais encore avoir des répercussions très grandes en Union soviétique elle-même, provoquant la recrudescence du nationalisme et séparatisme ukrainien, balte, caucasien, etc.

OU VA LA RUSSIE DE KHROUCHTCHEV ?

Ainsi, au moment même où Khrouchtchev, en aboutissant à la conclusion d'un accord avec l'Occident, remporte un succès personnel qui paraît justifier la ligne politique qu'il s'est obstiné à suivre depuis si longtemps — à ce moment même, cruelle ironie du destin, il doit être hanté par la vision de la désagrégation de l'Empire soviétique, de son déchirement entre l'Est et l'Ouest, entre la Chine et l'Europe franco-germanique.

En effet, les dangers qui pèsent sur l'Union soviétique sont extrêmement graves. Bien plus graves qu'en 1956, alors que les événements de Hongrie et de Pologne paraissaient donner le signal de l'éclatement de l'héritage de Staline. Car à cette époque-là l'Union soviétique pouvait compter non seulement sur les anciens pays de la « petite entente » pris sous sa protection et qui ne craignaient rien autant que la renaissance du révisionnisme territorial hongrois, mais encore sur une Chine trop empressée à apporter son aide au Kremlin, en espérant obtenir en contrepartie la reconnaissance d'un rôle plus important dans l'ensemble du mouvement et une aide économique accrue. Le « Drapeau Rouge » du 1^{er} septembre 1963 a confirmé qu'au début de novembre 1956, alors que Khrouchtchev hésitait à intervenir militairement contre l'insurrection hongroise, la Chine avait pris position en faveur de l'intervention.

En 1963 tout le glacie est en mouvement, la Hongrie paraissant paradoxalement comme le soutien le plus stable de l'influence russe. Et la Chine, au lieu d'aider le Kremlin, fait pression et encourage les forces centrifuges.

La pression chinoise et le rapprochement avec l'Occident ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur la politique intérieure de l'Union soviétique également. On peut prévoir que les luttes de tendance s'y amplifieront, en se diversifiant. Les libéraux puiseront de nouvelles forces dans les contacts avec l'Occident ; dès maintenant on peut constater que les intellectuels, rudement critiqués par les autorités, leur tiennent tête. Victor Nekrassov et le poète Vigranovski n'ont pas été les seuls à refuser toute autocritique. L'intelligentsia soviétique est en pleine effervescence, et ce que les écrivains tchécoslovaques viennent de réclamer : « la reconnaissance du rôle primordial des écrivains dans l'expression de la conscience nationale », constitue également la réclamation majeure des intellectuels russes.

L'élite des pays communistes veut secouer la tutelle des censeurs et des bureaucrates du Parti. Ses représentants exprimeront sans doute avec plus de vigueur que jusqu'à présent les aspirations libérales et démocratiques. Ils auront à se battre non seulement contre les staliniens et les néo-staliniens de l'appareil, contre les défenseurs du monopole du Parti, mais aussi contre les représentants du courant nationaliste et autoritaire qui ne s'est manifesté jusqu'à présent qu'indirectement, mais dont l'importance politique ne cessera sans doute de grandir, tout comme en Pologne celle du groupe des « partisans » qui sont des communistes à la fois antistaliniens et antilibéraux, adeptes de la main forte, des méthodes autoritaires et nationales avant tout.

Les conceptions de cette dernière tendance rencontreront probablement des échos dans l'armée dont l'influence politique s'accroîtra inévitablement au fur et à mesure que la décomposition du Parti s'accroîtra et que les dangers de l'éclatement de l'Empire augmenteront.

LES ETATS-UNIS GRANDS GAGNANTS ?

Arriverons-nous ainsi à la même conclusion que les commentateurs de Pékin qui affirment (voir notamment le commentaire de l'agence Chine Nouvelle du 25 juillet) que les Etats-Unis sont les grands gagnants de l'accord sur la cessation des essais nucléaires non-souterrains et que Khrouchtchev, en n'adoptant pas la ligne préconisée par Mao, a rendu la route libre pour la réalisation de l'objectif américain numéro 1 qui est l'établissement de la Pax americana, de l'hégémonie américaine sur notre planète ?

Dans une certaine mesure le diagnostic chinois est exact. La rupture de fait entre Moscou et Pékin, la scission désormais inévitable dans le camp communiste, ont pour résultat de débarrasser les Etats-Unis du seul

rival qu'ils avaient dans le monde disposant des « dents atomiques ». Le danger d'une guerre nucléaire paraît du même coup écarté pour un certain temps, ce dont on ne peut que se réjouir.

La Chine, même si elle parvient à fabriquer la bombe, d'ici quelque temps, représentera pour les Etats-Unis, sur le plan militaire, un ennemi beaucoup moins redoutable. D'autant plus que conformément aux principes stratégiques de Mao Tsé-toung, elle poursuivra vraisemblablement une politique tout en souplesse, évitant les grandes provocations, se bornant à susciter et à alimenter des guerres locales et des guerres civiles.

Cependant, sur le plan politique et idéologique, les perspectives sont moins brillantes pour les Etats-Unis.

Marx aimait citer un mot de Hegel qui a dit un jour qu'« un parti prouve sa capacité de vaincre en se scindant en deux et par le fait qu'il survit à cette scission ». Hegel a dit cela à propos du mouvement libéral de son époque ; mais sa thèse est valable pour la nôtre. Scindé en deux, le communisme mondial ne perdra pas pour autant son mordant. On peut prévoir, au contraire, qu'après une certaine période de troubles, de luttes intestines, chacune de ses ailes se consolidera et connaîtra même un nouvel essor. Les partis communistes occidentaux, progressivement émancipés du Kremlin, joueront à plein la carte des fronts populaires, jusqu'à tenter leur fusion avec les socialistes, les démocrates et pacifistes de toute obédience, tandis que les autres partis s'alignant sur Pékin s'organiseront en vrais mouvements révolutionnaires, ils jetteront partout l'huile sur le feu, exploiteront toutes les erreurs des Américains, du Viet-nam du Sud au Pérou, essayeront de radicaliser selon la recette maoïste tous les mouvements nationalistes et anti-colonialistes, dont les dirigeants plus ou moins bourgeois n'excluent pas la possibilité d'un compromis avec l'Occident.

Il sera plus difficile aux Etats-Unis de parer cette menace qu'il ne le fut pour eux de contenir l'expansion soviétique. La suprématie atomique — et sur ce point Mao Tsé-toung paraît avoir raison — ne leur servira pas à grand-chose contre des mouvements subversifs du genre du Pathet-Lao, de ceux du Viet-nam du Sud (Viet Cong), de la Malaisie, du Brésil ou de Bolivie. La riposte au grand défi de Mao Tsé-toung exige l'élaboration et la mise en exécution de conceptions stratégiques nouvelles, non moins audacieuses et révolutionnaires que celles du leader chinois. A défaut d'une telle stratégie, les Etats-Unis et avec eux, l'Occident, pourraient perdre en Amérique latine, en Afrique et en Asie — ils pourraient perdre contre la Chine la bataille dont la première manche paraît se solder aujourd'hui par leur victoire.

François FEJTO.

L'AMÉRIQUE

et le MARCHÉ COMMUN

par Marc ULLMANN

DANS le contexte politique, économique et militaire actuel, l'expression de « partenaires égaux », utilisée par le Président Kennedy pour définir les rapports à établir entre l'Europe et l'Amérique, n'est pas dépourvue d'ambiguïté.

Clairement, sur le plan économique, le Marché Commun constitue une entité dont la taille et les moyens peuvent se comparer à ceux des Etats-Unis ; non moins clairement, la défense occidentale repose, pour l'essentiel, sur les forces américaines.

Il faut donc savoir si l'établissement de rapports d'égalité sur le plan économique peut coexister avec une organisation militaire dans laquelle, bon gré, mal gré, les Américains assument un rôle à part.

Il faut aussi savoir si l'établissement de tels rapports serait susceptible de déclencher un processus cumulatif, qui permettrait à terme l'extension aux autres domaines du concept d'égalité entre l'Ancien et le Nouveau Continent.

Un des arguments en faveur de l'entrée britannique dans le Marché Commun consistait précisément dans le fait qu'une telle extension du concept d'égalité aurait été plus facile si l'Europe avait été élargie. Une collaboration atomique franco-anglaise aurait vraisemblablement suivi, à plus ou moins longue échéance, l'organisation économique de l'Europe élargie, et cette collaboration aurait pu déboucher sur un partage plus équilibré des responsabilités militaires dans le cadre de l'Alliance Atlantique.

Une telle perspective est maintenant éloignée et, même sur le plan économique, une organisation de type paritaire entre les Etats-Unis et le Marché Commun laisserait en dehors d'elle, en la personne de l'Angleterre et de ses associés, des intérêts si puissants qu'elle ne pourrait valablement s'attaquer seule aux problèmes mondiaux.

Sur le plan des institutions, l'établissement d'un « dialogue » se trouve donc, par nécessité, remis à plus tard.

Doit-on pour autant laisser les problèmes en suspens ou doit-on, au contraire, s'efforcer d'appliquer avec l'Amérique des politiques économiques conjointes ? C'est là un problème politique immédiat.

Du point de vue des « six » l'attitude à adopter dépendra essentiellement des réponses qui seront apportées à trois questions :

1° Des négociations avec les Etats-Unis sont-elles de nature à renforcer ou à affaiblir la cohésion européenne ?

2° Y a-t-il ou non urgence à définir des solutions d'ensemble aux problèmes économiques ?

3° Vu sous l'angle de l'intérêt pur et simple, le Marché Commun a-t-il plus à gagner ou plus à perdre à un abaissement réciproque des tarifs douaniers ?

Les Liens

Les gaullistes semblent tenir pour acquis que la politique américaine de soutien aux efforts d'unification européenne doit, au moins pour un temps se muer en une attitude de réserve, sinon d'hostilité.

Pour eux, Washington a pensé et voulu l'Europe à une époque où le Vieux Continent était si faible que les Etats-Unis ne pouvaient concevoir que, même uni, il pût être autre chose qu'un « client ». Passer d'un tel état d'esprit à la reconnaissance du statut de « partenaire égal » prendra des années, car, quelles que soient les déclarations généreuses, une grande puissance ne révisé pas rapidement son jugement sur l'équilibre des forces mondiales.

En bref, nous sommes entrés, selon les gaullistes, dans une période de confusion où l'Amérique, bien que parlant en termes de « partnership », continue de penser en termes de « leadership ». Pendant cette période, les malentendus seraient inévitables car, toute défense d'intérêts spécifiquement européens serait nécessairement regardée Outre-Atlantique comme un signe d'ingrati-

tude, voire comme une trahison à l'égard d'une communauté occidentale dont les Etats-Unis se considéraient comme le guide naturel.

La conclusion pratique de cette analyse est qu'il faut se garder d'engager maintenant des négociations d'entrevue avec l'Amérique. Seule doit être envisagée une collaboration concrète et, pour ainsi dire, au jour le jour. Ce qui compte, c'est se créer un titre d'indépendance militaire, c'est bâtir l'Europe en fonction de ses impératifs internes. Après, mais après seulement, il sera possible d'établir avec l'Amérique des rapports d'équilibre et d'égalité.

Ainsi, la voie choisie par le gaullisme est-elle particulièrement étroite. Il s'agit, d'une part, de créer une Europe-grande puissance, c'est-à-dire un « nationalisme européen » — et cela, sans adopter les méthodes supranationales considérées comme un raccourci contre nature. Il s'agit, d'autre part, de cimenter cette Europe sans rien concéder aux intérêts de son allié principal.

Nous ne nous risquons pas ici à parier sur les chances de succès d'une telle entreprise qui, par définition même, considère une quasi hostilité américaine comme une des données de la construction européenne.

Nous nous bornerons à nous interroger sur la valeur du raisonnement qui conduit à une telle conclusion.

En renonçant à la vieille maxime qui conseillait de diviser pour régner, et en apportant leur soutien à la construction européenne, les Américains n'ont pas seulement répondu au désir d'alléger leur budget d'aide à l'étranger. Ils ont poursuivi une politique qui trace de racines profondes dans toute leur Histoire. C'est directement de la Révolution de l'Indépendance qu'est née la Fédération ; et l'attachement au concept fédéraliste est une donnée fondamentale du tempérament politique américain. Comme il est constant chez les hommes de vouloir appliquer à autrui ce qui s'est révélé bon pour eux-mêmes, l'idée d'une Europe unie est de celles qui, en Amérique, rencontre facilement l'appui de l'opinion.

Il est vrai que dans tous les pays l'opinion publique est versatile ; il est vrai aussi que de nombreux milieux américains s'interrogeront davantage quand, au nom du concept d'égalité, il leur faudra mettre en question certaines idées et renoncer à certaines habitudes. Il n'en reste pas moins qu'une hostilité américaine à l'édification d'une Europe unie apparaît loin d'être dans la « nature des choses ».

Bien plus, l'expérience de ces dernières années montre que la popularité de l'idée européenne aux Etats-Unis a survécu aux données historiques qui caractérisaient l'Après-Guerre immédiate.

Même la faveur rencontrée par la perspective d'une adhésion britannique au Marché Commun, loin de recouvrir seulement des intérêts économiques — puisque la création d'une zone plus vaste de commerce préférentiel n'allait pas sans comporter des dangers virtuels pour les exportations américaines — puisait sa source dans cette conviction, bien ancrée dans le cœur de chaque Américain, qu'une Europe divisée est une source de maux et de périls.

Pour qu'un retournement ait lieu, il faudrait, à la fois que l'amour-propre américain soit profondément blessé et que des intérêts économiques essentiels s'estiment substantiellement lésés.

George Washington, symbole du Fédéralisme et de l'Indépendance.

Les déclarations gaullistes, qui bien souvent se complaisent à souligner les désaccords et à taire les convergences, éveillent un écho à la fois large et malveillant dans la plus grande partie de la presse américaine. Elles contribuent ainsi à faire naître un climat de méfiance à l'égard de l'Europe et des Européens. Mais ce phénomène, à lui seul, ne saurait suffire à provoquer une « révision déchirante » de la politique américaine.

Le véritable test, ce sont les négociations économiques en cours et à venir.

Si l'expérience montrait que, dans le domaine économique où, grâce au Marché Commun, l'unité européenne est en bonne voie de réalisation, aucune collaboration effective ne pouvait être amorcée, il y aurait fort à craindre que l'Amérique ne se mette à questionner la valeur de sa politique européenne et ne revienne assez vite à chercher à défendre ses intérêts, non par la négociation avec les instruments collectifs d'une Europe en devenir, mais par l'application des procédés les plus éprouvés du marchandage à réaliser avec les nations européennes séparées.

C'est un signe, et un signe grave, que, dans les négociations commerciales qui se déroulent actuellement dans le cadre du G.A.T.T., on puisse discerner un certain flottement à cet égard dans la politique des Etats-Unis. Tout se passe comme si les négociateurs américains s'interrogeaient sur la tactique qu'ils doivent suivre : ont-ils intérêt à jouer la carte du Marché Commun, ou doivent-ils essayer de profiter des dissensions possibles entre ses membres ?

Si Washington estimait que c'est la seconde voie qui

était la plus profitable, nul doute que le Marché Commun n'aille à la rencontre de graves tensions. Spéculer qu'à long terme une telle démarche ne ferait que renforcer la cohésion de l'Europe constitue purement et simplement un pari.

Les Tâches.

S'il était vrai que les intérêts américains et européens divergent plus qu'ils ne se rencontrent ; s'il était prouvé que l'Europe seule peut faire face efficacement aux problèmes économiques qui la confrontent, ce pari vaudrait la peine d'être risqué.

Il ne s'agit pas seulement d'un problème commercial. Il s'agit aussi, et surtout, de sortir des impasses où pourtant s'enferment les politiques agricoles, d'assurer à l'aide au développement un minimum de continuité et d'efficacité, d'éviter l'effondrement du système monétaire international sur lequel, en définitive, tout repose.

Ces problèmes sont abordés dans leur liaison réciproque dans un ouvrage récemment publié aux Editions Plon et intitulé « *Dialogue des Continents* ».

Il s'agit d'une étude d'ensemble sur le « *partnership* » économique dont Pierre Uri a été le rapporteur. Ayant eu le privilège de participer étroitement à l'élaboration de cette étude, il n'est que naturel qu'une bonne part des analyses ci-dessous traduisent une pensée sensiblement analogue. Cependant, les lignes qui vont suivre ne constituent pas un résumé du livre ; elles s'efforcent plutôt d'exposer, en termes simples, certaines des questions brûlantes qui y sont traitées.

En matière d'agriculture, une première remarque s'applique également à l'Amérique et à l'Europe : la pratique des cours de soutien adoptée, en principe, pour garantir aux agriculteurs un revenu minimum, assure, par son application générale, des rentes aux plus gros producteurs ; elle accroît la production dans les domaines mêmes où la demande est la plus faible ; elle établit une échelle arbitraire de prix qui freine les productions qui pourraient trouver un marché et pousse celles qui n'en ont pas.

Les protections américaines et les restrictions de production appliquées en contre-partie du soutien des prix n'empêchent pas la formation d'excédents qui, sur certains produits, apparaissent insupportables. La politique la plus protectionniste en Europe n'empêcherait pas que le développement de la production dépasse les limites de la consommation. Enfin, le principal marché d'importation, qui est la Grande-Bretagne, est « à la fois défendu par des producteurs nationaux qui bénéficient d'aides à la production sans limitation corrélative des volumes produits ; considéré comme une chasse gardée par les fournisseurs traditionnels, en particulier ceux du Commonwealth ; convoité par les producteurs du Marché Commun, qui y découvrent le seul pays où la production reste largement inférieure à la consommation ; et enfin surveillé par les Etats-Unis, qui considéreraient le maintien des préférences en faveur des four-

nisseurs traditionnels comme une discrimination à leur endroit. »

Qu'il s'agisse des protections européennes, des subventions britanniques, des méthodes américaines d'écoulement des surplus, ou finalement des dumpings pratiqués en concurrence par les différents producteurs sur les rares marchés solvables, les politiques tendent toutes à déprimer le niveau de ce qu'il reste convenu d'appeler les prix mondiaux, et se condamnent à ce cercle vicieux de devoir d'autant plus élever les protections qu'elles ont davantage tendu à déprimer les niveaux de prix extérieurs.

Une issue ne peut être trouvée que dans des politiques communes.

Sur le plan interne, l'Europe et l'Amérique, pays riches, doivent en venir à considérer leurs problèmes agricoles pour ce qu'ils sont : des problèmes sociaux. Le besoin d'un minimum vital garanti et de facilités de réadaptation légitimes existe dans le secteur agricole mais ne justifie, en aucune manière, de lier le montant des subventions au volume de la production. C'est dans la voie de subventions dégressives accordées non aux productions mais aux producteurs, qu'il faut s'engager.

Malgré tout, une telle action demande du courage politique et aucun gouvernement ne l'entreprendra jamais s'il n'est assuré à l'avance que les autres feront de même. Si bien que, pour réussir, l'entreprise doit être menée en commun.

Elle doit aussi être menée dans le contexte général d'un marché mondial en expansion.

Le contraste devient tous les jours plus choquant entre un tiers monde qui a faim et l'Occident où s'accumulent les surplus agricoles. Une véritable politique de l'aide alimentaire s'impose de toute urgence. Il ne doit pas s'agir de se débarrasser de certains excédents dont l'accumulation est due aux hasards d'échelles de prix arbitraires. Il doit s'agir de faire face systématiquement aux besoins réels et, pour cela, de donner aux pays en développement des moyens concrets d'exprimer leurs choix.

Un pas immense serait fait si, aux distributions bilatérales en nature, se substituaient des aides financières qui, bien qu'obligatoirement affectées à l'achat de produits alimentaires, cesseraient progressivement d'être liées quant à la nature et à l'origine des produits. Ce serait l'issue vers le rétablissement progressif de prix normaux, vers la reconstitution d'un véritable marché mondial.

On voit immédiatement qu'une telle démarche suppose l'action conjointe de l'Occident tout entier.

Elle la suppose d'autant plus que l'accroissement de l'aide alimentaire ne peut être isolé de la politique d'aide dans son ensemble. Dans la plupart des cas, les pays en développement, faute de moyens de débarquement, de transports intérieurs et de réseaux de distribution, seraient incapables de tirer profit de distributions accrues. Là aussi, une action résolue est nécessaire

Excédents et misère : l'économie mondiale doit être réorganisée de telle sorte qu'un contraste aussi choquant soit supprimé.

pour susciter une orientation des programmes de développement qui assurent une certaine priorité aux moyens de transport, de stockage et de distribution. Cette action n'est concevable que si l'aide est assurée de la continuité qui est la condition principale de son efficacité.

Mais les Parlements de tous les pays étant prompts à surestimer l'effort national et à sousestimer l'effort des autres pays, il serait éminemment souhaitable que la répartition des charges de l'aide soit fondée sur une formule simple et d'application permanente, acceptable par l'ensemble des pays donateurs.

Les limites de cet article interdisent d'aborder l'examen technique de ce problème. Qu'il suffise de noter ici que, quelles que soient les solutions retenues, des programmes d'aide plus étendus peuvent provoquer des écarts plus importants dans les balances de paiement.

Cette considération amène à deux conclusions. D'une part, l'affectation et l'administration de l'aide doivent être coordonnées car nul Etat n'accepterait de couvrir le déficit temporaire d'un autre si ce déficit résultait d'une action entreprise isolément et motivée par des impératifs purement nationaux. D'autre part, la possibilité d'apporter une solution efficace aux problèmes de l'aide dépend largement de la capacité de l'Occident à renforcer son système monétaire.

Sans doute, serait-il erroné de dire que la solution du problème monétaire est la clé de la solution de tous les autres : en fait, la solution de chacun des problèmes

est la clé de la solution des autres et la liaison réciproque entre le commerce, l'aide, la monnaie et l'agriculture est inextricable. Il n'en reste pas moins que le problème de la monnaie revêt un caractère particulier par son impact direct sur les possibilités d'expansion des grands pays industrialisés, possibilités sur lesquelles, en dernière analyse, repose leur capacité de faire face aux ajustements et aux innovations qui s'imposent.

On connaît le problème : dans les réserves de la plupart des pays figurent, outre l'or, soit le dollar, soit la livre. Comme la production d'or est limitée, l'accroissement des « liquidités internationales » dépend de la permanence des déficits américain et britannique, essentiellement du déficit américain. Que les Etats-Unis rétablissent leur balance de paiements et accumulent des excédents, une partie des dollars détenus par les autres pays leur seront rendus et donc soustraits à la liquidité mondiale prise dans son ensemble. Qu'au contraire, les Etats-Unis aient à faire face à un déficit persistant et le risque existe que les Etats ou les particuliers qui détiennent des créances en dollars ne les convertissent par crainte d'une dévaluation. L'ensemble de ces créances étant aujourd'hui supérieures à la totalité des réserves américaines, il est aisé d'imaginer quelles pourraient être les conséquences d'un mouvement de méfiance, s'il faisait boule de neige.

Toutes les solutions envisagées, hormis celle d'un retour pur et simple à l'étalon d'or, reposent sur un principe unique : des mécanismes doivent être trouvés pour éviter le recours à des actions unilatérales susceptibles

de déclencher des mouvements cumulatifs. Sans doute faut-il que des règles soient acceptées concernant la détention de devises dans les réserves monétaires. Sans doute, une formule limitée de garantie de change, en faveur de certaines créances, est-elle nécessaire. Sans doute aussi les pays du Marché Commun, dont les réserves dépassent maintenant celles des Etats-Unis mais dont, sur le plan international, les monnaies restent stériles (puisqu'elles ne sont pas détenues dans les réserves et ne servent que peu dans le règlement des échanges), doivent-ils se doter des instruments centralisateurs nécessaires à la constitution de facto d'une nouvelle monnaie de réserve.

Voilà les tâches essentielles qui, sur le plan économique, doivent mobiliser les efforts de l'Europe et de l'Amérique. Leur importance prime celle du désarmement douanier. Mais ces tâches communes, révolutionnaires par leur ampleur autant que par leur nature, l'Europe et les Etats-Unis ne pourront les mener à bien que si leurs rapports s'inscrivent dans un climat de réelle confiance. C'est pourquoi les relations commerciales entre l'Amérique et le Marché Commun revêtent une importance exceptionnelle. Que ces deux ensembles se découvrent des intérêts divergents et leurs politiques risquent de devenir égoïstes et à courte vue. Que des courants fructueux se développent entre eux et les voilà prêts à faire face de concert et sans arrière-pensée à leurs responsabilités économiques à l'égard du reste du monde.

Les Négociations

On voit qu'en matière de « partnership », la démarche intellectuelle est singulièrement différente de celle qui prévalait pour l'élaboration du Traité de Marché Com-

mun : alors, la volonté était affirmée d'établir une union douanière et c'est pour assurer son établissement et son succès que des politiques communes devaient être dessinées ; aujourd'hui, la nécessité des politiques communes s'impose en tout état de cause mais la voie qui y mène se trouverait bouchée si aucun accord ne pouvait intervenir pour l'établissement d'un commerce plus libre.

Il faut donc regarder de près les arguments avancés par ceux qui, en Europe, ne s'engagent qu'à contre-cœur dans ces négociations. Ils peuvent, pour l'essentiel, se ramener à deux :

— le Marché Commun n'est pas encore assez homogène pour procéder à un abaissement de sa protection douanière. Il faut d'abord qu'il se dote d'une véritable politique agricole. Il faut ensuite que les entreprises européennes atteignent une taille comparable à celle de leurs concurrentes américaines.

— le tarif américain est plus protecteur que le tarif européen. Il est donc dangereux de se laisser entraîner dans une négociation sur un abaissement réciproque des tarifs douaniers. Il faudrait d'abord que les Américains admettent qu'il serait légitime qu'ils baissent d'avantage leurs droits de douane, que les Européens.

L'argument agricole n'est pas dépourvu de valeur. Il serait illusoire de s'engager dans une négociation douanière touchant à l'agriculture sans que l'Europe sache quelle politique elle va suivre dans ce domaine. Il est clair qu'il n'est pas de négociations sur les échanges agricoles qui n'impliquent les politiques agricoles elles-mêmes. Nous avons vu cependant que, par nécessité, les politiques agricoles européenne et américaine doivent, de toute urgence, tendre vers des solutions com-

Le commerce est un lien international. Ralentir son développement risque d'attiser les discordes.

munes. On peut donc se demander si le raisonnement ne devrait pas plutôt conduire à réclamer l'élargissement de la négociation que son ajournement.

Pour être bien compris, l'argument concernant la taille des entreprises doit être exprimé avec quelques détails. Il se base sur trois considérations principales. Premièrement, la concentration n'aurait pas encore produit tous ses effets à l'intérieur du Marché Commun et, dans certains secteurs, la production de masse resterait l'apanage du système américain. Deuxièmement, la puissance financière des entreprises géantes américaines leur permettrait une marge d'erreurs qui serait fatale à des entreprises plus petites (l'exemple le plus fréquemment cité est celui des voitures : on prétend qu'une entreprise américaine peut se permettre l'échec de deux modèles successifs sans encourir la faillite, alors que la marge ne serait que d'un modèle dans les plus grosses entreprises européennes.) Enfin, dans les secteurs où la technologie est la plus avancée, l'aide considérable apportée à la recherche par les contrats militaires du gouvernement américain fausserait la concurrence. Il y aurait pour l'Europe un retard énorme à rattraper. Ce retard nécessiterait le maintien d'une protection importante faute de laquelle l'Europe sacrifierait à une soi-disant meilleure distribution du travail l'avenir des secteurs mêmes qui sont les plus prometteurs et les plus essentiels.

Il semble que l'argument touchant à la dimension proprement dite des entreprises puisse être contesté car le processus de concentration est si largement amorcé en Europe qu'il est vraisemblable que son rythme sera plus rapide que celui de tout abaissement des droits de douane qui pourrait résulter des négociations en cours. Surtout, le succès de telles négociations constituerait une incitation capitale à cette concentration que l'on déclare souhaiter. Rien, en effet, n'est plus contraignant, à cet égard, que l'annonce d'une concurrence à venir. Qu'on se rappelle seulement l'effort de la sidérurgie française, si longtemps remis et si brusquement accompli à la veille de l'instauration de la C.E.C.A.

Quant au raisonnement concernant la puissance financière des entreprises américaines, il devrait, en toute logique, faire davantage redouter l'implantation par celles-ci de filiales en Europe que le développement des importations en provenance des Etats-Unis. Il est clair, en effet, que les firmes américaines établies dans le Marché Commun bénéficient à la fois de la puissance financière de la société-mère et des conditions de coût telles qu'elles existent en Europe (et il ne faut pas oublier que les salaires y sont sensiblement plus bas qu'Outre-Atlantique). La protection douanière de l'industrie automobile européenne constitue un encouragement supplémentaire apporté aux entreprises américaines pour accroître leur puissance concurrentielle à l'intérieur même du Marché Commun. C'est davantage d'une coordination des investissements que d'une protection tarifaire que le Marché Commun a besoin. Or, il s'agit là d'un domaine particulièrement délicat de la politique économique et il y a fort à parier qu'un tel objectif ne puisse être atteint dans un climat de guerre commerciale.

Pour ce qui est des contrats militaires, il apparaît possible qu'ils soient à l'origine de certaines distorsions dans la capacité concurrentielle de quelques secteurs sensibles. Libre à l'Europe de demander un traitement d'exception pour ces productions dont le nombre est nécessairement limité. Nul ne poursuit un rêve libre-échangiste si intégral qu'il pense pouvoir aboutir à une réduction des tarifs qui ne comporterait aucune exception.

Reste à examiner la question épineuse de ce qui constitue une équitable réciprocité dans l'abaissement des tarifs. Sommairement résumée, elle se pose de la façon suivante : les tarifs européens et américains sont « en moyenne » égaux mais le tarif américain comporte des dents de scie plus accusées et, par conséquent, un plus grand nombre de tarifs élevés et de tarifs bas. Les Américains ont évidemment tendance à soutenir qu'en réduisant de moitié leurs droits élevés, ils font une large concession, les Européens à estimer que cette concession n'est qu'apparente et qu'un droit très élevé, même réduit de moitié, reste un droit élevé.

Ces deux thèses sont certainement l'une et l'autre excessives car, dans certains cas, une réduction de moitié d'un tarif prohibitif peut le maintenir à un niveau prohibitif et dans certains autres, l'abaisser au-dessous du seuil où la porte devient largement ouverte aux importations.

Ce qui est sûr, c'est que les Européens tiennent, dans la dispersion du tarif américain — dispersion qui le rend plus sélectif et par conséquent plus protecteur — un levier solide pour exiger des Etats-Unis, à défaut d'une réduction qui soit sur tous les produits supérieure à la leur, des concessions particulières dans certains secteurs.

Il ne doit pas s'agir, dans le domaine tarifaire, de consentir à l'Amérique des concessions qui ne seraient pas équilibrées. Le Marché Commun doit légitimement mettre en question la valeur des propositions américaines. Il doit peser et défendre ses intérêts. Ce qu'il ne doit pas faire c'est s'armer de prétextes pour refuser le principe même d'une réduction substantielle des droits de douane.

Surtout, il ne faut pas croire que le temps travaille pour l'Europe. Le temps travaille également contre l'Europe et contre l'Amérique si elles ne parviennent pas à s'attaquer en commun aux problèmes qu'elles ne peuvent résoudre isolément.

Dans un monde en constante évolution, l'immobilisme de l'attente est la seule solution impossible. Ce qui ne progresse pas recule. Chaque pas qui n'est pas fait sur la route de la coopération n'équivaut pas seulement à un délai. Il équivaut à un pas en arrière vers un monde dangereux où les intérêts communs s'estomperaient derrière les récriminations mutuelles, où les impasses apparaîtraient nombreuses et plus sombres, les issues plus douteuses et plus lointaines.

Marc ULLMANN.

Les Européens trop tranquilles

par François FONTAINE

COMME on pouvait s'y attendre, le climat européen se trouve alourdi à la rentrée. Les difficultés techniques et politiques s'additionnent et les obstacles, que l'on voit bien, ne seront peut-être pas, comme par le passé, surmontés finalement par la bonne volonté, que l'on ne voit plus. La construction européenne a connu des crises au moins aussi graves où l'on pouvait discerner, sans paradoxe, des signes de santé. Mais aujourd'hui, on constate des symptômes d'usure. L'organisme attaqué récupère moins bien. Les problèmes du Marché Commun ne surprendront personne et ils sont solubles. La puissante machine mise en route en 1958 et qui a fait la moitié de sa course ne va pas brusquement tomber en panne. D'où vient pourtant que son avenir paraît moins certain ? C'est qu'on est moins sûr du terrain qui la porte. L'opinion publique soutient de plus en plus distraitement l'idée européenne. Cette défaillance n'est encore ni consciente, ni mesurable. Mais elle peut se révéler très grave dans les passages difficiles où nous entrons. Les causes de ce relatif désintérêt sont nombreuses et l'une d'elles au moins était prévisible puisqu'on la retrouve à une certaine phase de toutes les grandes entreprises humaines : un jour vient où l'enthousiasme décline. On ne pouvait pas espérer que l'engouement pour l'Europe, que le soulagement de la paix retrouvée et assurée, que la mode du Marché Commun dureraient toujours. Et il faut admettre que treize années, c'est beaucoup pour une idée neuve, pour un élan créateur. L'erreur historique aura été de ne pas profiter de cette longue période de faveur pour créer les structures politiques de la fédération européenne. Ceux qui prétendaient qu'il était pour cela trop tôt sont les mêmes qui vont nous dire maintenant qu'il est trop tard.

La désaffection des esprits est donc un phénomène normal et il ne fallait pas être grand prophète pour annoncer, il y a plus de deux ans, que le succès même de l'idée européenne allait créer une accoutumance, un sentiment de fausse sécurité, d'autant que les générations nouvelles n'étaient pas conscientes des origines aventureuses de l'entreprise. Il n'est pas surprenant que dans cette phase psychologiquement dangereuse les tentatives de destruction ou de déviation aient rencontré quelque succès. L'esprit pionnier éteint, la vigilance des partisans fort relâchée, le moment était favorable aux contre-offensives. Les adversaires affectèrent de se rallier puis minèrent l'affaire du dedans. Ils se disaient meilleurs Européens et personne ne prit garde qu'on se réclamait trop fort du Marché Commun au nom des intérêts nationaux, et en le défendant trop bien contre le monde extérieur, ils en ruinaient l'essence même. Au surplus, il n'est pas jusqu'aux progrès du Marché Commun qui auraient dû inquiéter les Européens : en étendant ses responsabilités mondiales, il devenait un des éléments d'un ensemble beaucoup plus vaste que lui-même. Il était fatal qu'il fût un jour noyé dans un courant internationaliste qu'il avait contribué à relancer et qu'il fût primé par d'autres solidarités économiques, militaires, et politiques. Ainsi, soit parce

qu'on croit prématurément qu'elle est déjà réalisée, soit parce qu'elle paraît trop lente ou insuffisante dans son échelle, l'unité européenne perd chaque jour aux yeux des masses son caractère de problème prioritaire.

Mais une circonstance accidentelle nous paraît encore plus menaçante pour l'idée européenne. Si la voie de l'intégration économique a été ingénieuse et rapide, et si le Marché Commun a été le puissant moteur de l'unification, ne fallait-il pas craindre à la longue les aléas d'une méthode trop exclusivement technique ? Expliquons-nous : depuis que l'Europe se confond avec le Marché Commun, et celui-ci avec la prospérité, on devait prévoir qu'un renversement de la conjoncture serait critique pour toute cette construction. La base matérielle, nécessaire à l'idée, et suffisante en période d'expansion, se révèle inconfortable quand l'inquiétude envahit l'économie. Pour avoir trop directement fait appel à l'intérêt, pour s'être trop identifiée au progrès du bien-être, la Communauté européenne risque de se retrouver sans soutien, et privée même de ses assises idéologiques si une récession survient. Le moment en approche peut-être pour tel ou tel pays, et l'on va mesurer la faible résistance des convictions devant le reflux d'intérêts déçus et soucieux de retrouver des protections nationales. On peut craindre que ces intérêts ne rencontrent certaines complaisances gouvernementales ici et là.

Sans doute à travers les éléments techniques des traités et les aspects mercantiles du Marché Commun se sont développées des habitudes de travail, des relations humaines d'où sortent les prémices d'une mentalité nouvelle. Mais cette mutation psychologique peut encore être déviée vers des formes de coopération sans originalité et rejoindre les vieux et lents courants internationalistes. C'est là le fond du problème et le danger est que l'opinion se laisse satisfaire par l'évocation d'un idéal faible faute d'avoir été entretenue dans une espérance révolutionnaire.

Cette espérance, certains ont cru qu'elle devait être concrétisée dans une réalisation politique immédiate, et le prosélytisme des militants s'est tout entier usé dans l'échec de leur tentative pour instituer un pouvoir européen. On a pu mesurer alors l'erreur de ceux qui n'ont pas pris soin d'exalter, par-delà le sort des expériences pratiques, le rêve d'unité de nos peuples. L'audace créatrice d'une génération s'est-elle tout entière épuisée dans un pari politique perdu en un instant ? L'audace est peut-être éteinte, mais le combat se poursuit car nous ne pouvons reculer ni n'avons le choix d'un autre chemin. La chance de l'Europe c'est sa nécessité, ou, ce qui revient au même, le manque d'imagination des Européens. Aussi longtemps que l'enjeu tournera autour d'une plus ou moins grande Europe et d'une plus ou moins faible intégration, rien ne sera perdu. Si quelqu'un était capable de leur proposer un autre avenir, un rêve nouveau, les Français oublieraient sans doute qu'ils s'étaient engagés à la face du monde, il y a treize ans, à bâtir les Etats-

Unis d'Europe. Mais personne n'a encore réussi à remplacer une entreprise que pour cette raison personne ne peut détruire.

Alors le devoir de tous ceux qui veulent l'unité européenne est simple : ils doivent reconvertir en mystique une politique qui s'est essoufflée et que n'importe qui exploite à sa guise. Qui peut offrir mieux aux jeunes que la citoyenneté commune d'une nouvelle grande puissance pacifique ? Qui peut leur proposer un autre idéal que la fraternité au sein d'une même civilisation enfin organisée ? La grandeur, mais il suffit de faire appel à leur bon sens pour qu'ils la rêvent à la dimension d'un continent, et pas à moins. La puissance, la prospérité, mais aucun d'eux ne se laissera convaincre que ce sont encore les attributs de nos vieilles nations. Le mythe de l'indépendance pâlit devant celui de l'interdépendance, plus généreux, plus moderne. L'organisation politique, la planification économique, voilà aussi ce que les jeunes demandent. Il faut leur dire que dans ces domaines également, l'Europe est la seule réponse. L'Europe, mais pas n'importe quelle Europe. Il serait bon de rappeler aux Français que la logique du Marché Commun conduit à la Fédération. La voie est étroite, elle passe par des institutions communes, elle s'écarte chaque jour davantage, et sans espoir de retour, des institutions nationales. Cela avait été oublié. Dans l'euphorie d'un Marché Commun apparemment automatique, nous nous plaisions à croire qu'une formule magique avait été trouvée, qui permettrait de concilier nos habitudes intellectuelles, et nos rêves de changement, et pour tout dire, de réaliser sans effort notre vieil et confortable idéal européen.

Mais, demandera-t-on, que peuvent de simples citoyens

pour faire une Europe à propos de laquelle on ne les consulte pas ? C'est mal poser la question, parce qu'il s'agit précisément de faire que les gouvernements organisent bon gré, mal gré, cette consultation. Attendre chez soi d'être convoqué aux urnes pour élire au suffrage universel, une Assemblée Européenne, équivaut à se désintéresser de la chose. Un gouvernement, au moins, a dit qu'il était hostile à l'élection et les autres se sont résignés un peu vite. Il n'y a là rien de décourageant. Quel exécutif fabriquera une Assemblée Nouvelle pour se faire fouetter ? L'initiative doit en venir des peuples eux-mêmes, et leur volonté peut s'exprimer de cent manières pour peu qu'on crée des occasions : ceci est d'une technique élémentaire pour les partis, les syndicats, les organisations diverses. Tout sera gagné lorsque cette volonté aura été assez forte pour bousculer les gouvernements hésitants qui à leur tour, entraîneront le gouvernement réticent. Les affaires européennes n'ont jamais marché autrement.

Le jour où l'on votera pour l'Europe, mais elle sera déjà faite ! C'est moins d'une Assemblée Constituante que l'Europe à besoin immédiatement que d'une activité militante, pour lui en ouvrir les voies. Il suffirait que cette activité se manifeste pour que les mécanismes économiques, institutionnels et politiques reprennent leur course irrésistible. Et pour qu'elle se manifeste, il suffirait d'une vigoureuse campagne d'opinion.

Que ceux qui ont, soi-disant, perdu l'audience du pays s'y essaient : ils rencontreront partout l'intérêt d'un peuple généreux, d'une jeunesse passionnée.

François FONTAINE.

L'Ordre Ogival

Texte de François CALI

Photographies de Serge MOULINIER

EN 1955, le Prix Nadar récompensait L'Ordre grec, un essai où un écrivain et un photographe s'aventurent, chacun avec ses moyens d'expression, à la recherche de la véritable signification de l'architecture dorique. Qualifié par un critique de « *Traité mystique de la pierre* », cet ouvrage marquait, comme le soulignait La Tribune de Genève, « une révolution de l'art de voir ».

Poursuivant leur recherche et leur analyse des instants de perfection de l'architecture, les auteurs de L'Ordre grec se sont cette fois-ci attachés « à la seule architecture originale qui ait paru dans le monde depuis l'Antiquité » (Viollet-le-Duc), à l'architecture ogivale, dite gothique.

Fait trop souvent ignoré, celle-ci est française : les cathédrales d'Ile-de-France des XII^e et XIII^e siècles servirent de modèles à celles d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, des Pays-Bas ou nordiques. Fait non moins ignoré, cette architecture française est aussi rationnelle que la grecque, plus même par ses audaces fonctionnelles qui préfigurent celles de nos ingénieurs, et par une méthode de construction inspirée par une logique formelle et sacrée dont l'électronique moderne a redécouvert les vertus.

Par le texte et par l'image étroitement associés, les auteurs se sont efforcés de mettre en évidence ces faits et par là de renouveler complètement la vision d'une architecture dont les portails sculptés ont trop longtemps masqué l'admirable logique de sa beauté intérieure, fruit d'un seul principe : la croisée d'ogives.

François Cali et Serge Moulinier nous présentent L'Ordre ogival, qui paraîtra prochainement aux Editions Arthaud.

GRACE à un siècle de recherches tout a été dit ou presque sur « le monde figuratif » des cathédrales, les inventaires les plus minutieux en ont été dressés et il est peu de leurs pierres sculptées dont on ne sache raconter l'histoire, et cependant

elles sont le miroir sentimental d'une science de la foi, d'une foi raisonnée injustement négligées. Le mouvement de foi et de raison qui, par la technique de l'ogive et la mystique de la lumière conjuguées, ordonna en France entre le XII^e et le XIII^e siècle

Beauvais : le chœur.

Dans l'ordre de l'intelligence, le degré suprême de perfection est de saisir la raison de l'ordre dans sa fin, le second dans sa forme, et le troisième de connaître la disposition de l'ordre en elle-même sans se référer à un principe supérieur...

Thomas d'Aquin.

l'architecture sacrée dite « gothique » est si logique que l'on se demande et l'on doit se demander : Pourquoi cette logique visuelle qui, systématiquement, décompose chaque membre de l'architecture tandis qu'elle s'élève de plus en plus haut dans une clarté de plus en plus grande ?

Parce que cette façon de voir et de faire voir est le reflet d'une façon de penser et d'enseigner la pensée qui s'affirme entre 1140, date de la condamnation d'Abélard et de l'ouverture par Suger du chantier de Saint-Denis, et 1231, date de la réfection du chœur de la même basilique par Pierre de Montreuil et de la première somme théologique d'Alexandre de Hales, de l'enseignement public d'Aristote.

Il a fallu des temples grecs et des basiliques romanes pour qu'il y eût des cathédrales. écrit Etienne Gilson, *pourtant, quelle que soit la date de nos architectes médiévaux à l'égard de leurs prédécesseurs, ils s'en distinguent et l'esprit nouveau qui leur a permis de créer est peut-être le même que celui dont se sont inspirés avec eux les philosophes de leur temps, ceux-là qu'on a appelés souvent avec mépris les Scholastiques mais auxquels Condorcet avait su rendre hommage en disant qu'ils avaient appris à l'Europe à raisonner dans les écoles cathédrales de Reims, de Laon, de Chartres, d'Auxerre ou de Paris, et cela bien avant qu'il y eût une Sorbonne.*

*S'il est peu probable, remarque Erwin Panowsky, que les constructeurs des édifices gothiques lisaient Gilbert de la Porrée ou Thomas d'Aquin dans le texte, ils étaient soumis à la façon de voir scholastique de bien des manières, indépendamment du fait que leur travail les amenait automatiquement à collaborer avec ceux qui établissaient les plans liturgiques et iconographiques. Ils étaient allés à l'école, ils écoutaient les sermons ; ils pouvaient suivre les publiques « disputationes de quo libet », et s'imprégner de cette décomposition du raisonnement par article, questions et réponses qui caractérise la méthode scholastique. Celle-ci n'était pas en effet réservée à une toute petite minorité d'intellectuels ; dès le début du XII^e siècle elle est enseignée publiquement à une foule d'écoliers dont les plus savants vont devenir les chanoines, les doyens et surtout les évêques des cathédrales en chantier : Gautier de Mortagne qui fut écolâtre puis maître à l'école de Laon avant d'être l'évêque bâtisseur de sa cathédrale ; Maurice de Sully qui réfuta le livre des Sentences ; Eudes qui aida à fonder l'Université ; Guillaume d'Auvergne qui obtint la liberté d'enseigner la Physique et la Métaphysique d'Aristote, tous les trois évêques de Paris ; Guillaume de Corbeil à Bourges adopté comme saint patron par la Nation de France ; le doyen Jean d'Abbeville à Amiens, professeur à la faculté de théologie de Paris ; le chanoine Jean Chollet à Beauvais, qui fondera un collège de théologie ; à Rouen, Jean Rigaud, encore un ancien professeur de théologie. L'épiscopat fut souvent aux siècles des cathédrales le couronnement d'une carrière de théologien : pilotes des chantiers et en cela *architectes* au sens théologique du terme « celui qui connaît la fin » les évêques savaient raisonner, éminemment, mieux, avaient le goût du raisonnement. Comment ne serait-ce pas suivant la méthode scholastique, suivant ce qui était pour eux la seule façon de penser et de voir, que ces hommes auraient jugé de la beauté de ce qui était pour eux dans l'ordre pratique l'excellence du Faire ?*

L'un de ces clercs, Pierre de Noya, écrivait au prévôt du chapitre de Noyon : *A l'époque où j'étais à Noyon je m'assis, souvent seul, quelquefois avec vous et aussi avec d'autres, dans l'embrasure d'une des fenêtres du palais épiscopal, et nous avons plus d'une fois admiré ensemble cet édifice que nous avions alors sous les yeux dans toute sa beauté première et qui maintenant commence à vieillir ; pendant que nous en suivions l'ordre et l'arrangement, je songeais en moi-même à cette demeure surnaturelle mieux ordonnée encore et plus parfaite, dont la beauté toujours nouvelle surpasse l'imagination...*

Ce livre cherche à retrouver le regard de ce clerc. Inspiré jusque dans son plan par la *Méthode pour Voir* de la pensée médiévale, telle qu'elle s'est magistralement résumée chez Thomas d'Aquin, allant de la Fin à la Forme et de la Forme à la Disposition de l'Ordre, il tente de montrer pourquoi et comment cette architecture fut dans le mouvement de son histoire, à l'image de

SAINT-SEVERIN de PARIS : l'espace entre les deux déambulatoires au nord du pilier axial (le pilier torsadé).

l'ordre théologique, un ordre lucide, *lucidus ordo*, qui engendre la lumière, et un ordre de la droite raison, *ordo rationis rectae*, qui décompose pour mieux l'expliquer ce que cette lumière révèle et comment elle est engendrée.

On ne pouvait cependant dans une telle tentative s'attacher à toutes les directions que ce mouvement tentaculaire a prises du XII^e au XVII^e siècle à partir de l'Ile-de-France, c'est donc à celle-ci que les auteurs se sont surtout attachés. Fidèles à l'esprit médiéval si attentif à la lumière et à ce qu'elle manifeste, ce qu'elle déploie, ce qu'elle explique, ils ont voulu retenir des principaux édifices ce que la clarté d'une heure et d'une saison y rendait particulièrement remarquable et par-là évident du parti pris de l'architecture dans ses techniques de la voûte d'ogive et de l'arc-boutant. C'était prendre le parti du graphisme qui seul pouvait faire voir aux dimensions d'un livre, par le mouvement des images de page en page, ce qui ne se voit guère aux dimensions de l'architecture sans beaucoup de peine et de temps, parce qu'il est des heures pour chaque édifice et des heures pour chaque espace, qui sont rarement celles du passant. Elles furent celles du photographe. Il sut les attendre et les voir pour y saisir le passage du beau dans les axes que, dans leur connaissance, il s'y était choisi ; elles sont maintenant les vôtres, révélant, comme on ne les a jamais à ce point fait voir au regard des Modernes, des formes qui préfigurent celles de leur architecture, de leur sculpture aussi.

F. C. et S. M.

Dans son prochain numéro France-Forum présentera à ses lecteurs quelques aspects de cette nouvelle « Méthode pour voir », l'art gothique.

GROMAIRE

Un transfert de forces vives

FLAMAND, Marcel Gromaire l'est assurément (il est né le 24 juillet 1892 à Noyelles-sur-Sambre) et c'est à cette origine que l'on peut attribuer son attachement têtue à la terre, à l'affirmation du volume équilibré, à une construction consciente du tableau, mûrement préparé par des croquis dont l'enchevêtrement des traits se ramifie en lignes de force précises.

C'est à un cheminement original que nous assistons tout au long des 200 peintures, aquarelles, gravures et tapisseries présentées à la rétrospective du Musée d'Art Moderne. Au passage, nous remarquerons toutefois : *Le Repas Paysan* de 1921 qui évoque la grande qualité des œuvres de Louis Le Nain avec la richesse de ses obscurités ; *Le Wagon de Métro* de 1923 qui rappelle la précision du trait de Daumier ; et *Le Chemineau* de 1925 où prévaut le cousinage de Bruegel.

A cette époque, justement, va s'affirmer le talent de Gromaire — qui vient d'avoir trente ans — avec trois huiles dont l'intensité de l'expression souligne l'indépendance dans l'œuvre peinte des années vingt. Ce sont : *Les Buveurs de Bière* et *Le Faucheur* — toutes deux de 1924 — et *La Guerre* — de 1925. On y trouve cette affirmation de l'objet que Gromaire oppose à la déformation, et cette épaisseur vivante du quotidien (verres de bière, marteaux, phalanges des doigts, plis des vêtements, articulations des attitudes...) : la terre est notre champ de recherche et de culture, a dit le peintre...

Désormais, tous les accomplissements de l'œuvre de Gromaire vont se situer autour de trois thèmes dominants. Et d'abord le travail, c'est-à-dire l'homme et son métier, l'homme recouvert de son habit de tous les jours : la vie des paysans (*Travaux de la Terre* de 1932 qui font penser à ces riches Heures du duc de Berry, *L'Orage sur les Blés* de 1938, la splendide *Moisson au Pays de Chartres* de 1954), *Les Emigrants* et *Les Chiffonniers* de 1958, ou *Le Chomeur* qui porte la date de 1936.

Le deuxième thème de Gromaire nous permet d'apprécier son sens de l'architecture verticale où les Alignements de Carnac rejoignent les tableaux new-yorkais de 1950, ou ceux de Paris de 1956, ainsi que *Les Gorges du Tarn* de la même époque, ou bien encore ces bois mystérieux et rigides (*A la fin de Mars*, 1953).

Enfin, Gromaire a peint la femme (depuis son *Nu couché* au fond ocre de 1923 jusqu'au *Réveil* de 1963 en passant par le *Nu grande chevelure blonde bras levé*, ou *La Belle Lorraine*...) : à la fois sculpturale et sensuelle, élancée et ronde, toujours épanouie comme une haute futaie...

Outre ces trois séries, retiennent également notre attention certaines toiles d'une rigueur extrême et d'une grande pureté — comme cette *Pietà* de 1933 — ou celles, plus récentes, où la multiplication des touches colorées procure une spiritualisation de l'objet (*Intérieur porte ouverte*, *Le Méditant*). C'est à propos d'un tableau de ce style — *Le Châtaignier* de 1945 — que François Mauriac écrivait : « Il se présente comme un vitrail derrière lequel brûlerait non la lumière du soleil mais une pensée et une souffrance d'homme. »

C'est à ce niveau en effet que se situe la place éminente de Marcel Gromaire : « Il n'est aucun renouvellement possible, affirme-t-il, en dehors d'un contact ardent avec les forces de la nature. » Cet acharnement conscient à rester enraciné à notre terre, telle est la leçon que nous apporte son œuvre. Telle est aussi l'une des voix que devra entendre la peinture de notre temps si elle veut rester à la portée de l'homme.

Henri MARSAN.

La dame de la place Blanche.

L'Afrique Noire est mal partie

par René DUMONT

M. René Dumont aime à faire scandale. Il joue volontiers les enfants terribles. Plus que jamais dans son dernier ouvrage : « L'Afrique Noire est mal partie », il s'y livre contre les Gouvernements africains à des fureurs iconoclastes. Il brise les idoles, il déboulonne les hommes d'Etat. Après son passage on ne trouve plus grand chose des Houphouët Boigny et des Ahidjo.

Evidemment pour un auteur qui éprouve une joie un peu sadique à dénoncer les scandales, l'Afrique actuelle offre une bonne matière première. Les faux dieux à descendre de leur Olympe sont légion. Mais ce pays mérite-t-il, comme le pense René Dumont, un jugement plus sévère que les autres pays sous-développés ? Si ce livre est salubre, c'est beaucoup moins en dénonçant les abus qui ruinent le Continent noir, qu'en continuant à démystifier le mythe des pays sous-développés. A ce point de vue, il s'inscrit heureusement à côté de l'*Eloge du Colonialisme* de Julien Cheveny, qui dénonçait exactement les mêmes abus, mais à propos de l'Asie. Il rejoint l'excellente série d'articles publiés dans le *Monde* par M. C.-S. Stomes. Il était temps car l'exploitation bénigne de la réelle misère du Tiers-Monde par trop d'hommes d'Etat en mal de virginité, les idées fausses répandues à foison par tous les Pandit Néhrus, les Evêques d'une douzaine de confessions et les gauchistes conservateurs qui voient dans cet apitoiement le moyen d'éviter les révolutions qui nous incombent, tout cela composait un irritant amalgame capable de masquer à jamais les vrais remèdes à la misère de ce Tiers-Monde.

Mais quand M. René Dumont indique les structures de refus au développement africain et en stigmatise les responsables, il a le tort de croire ou de prétendre que ces structures sont propres à l'Afrique. Elle n'est hélas, pas seule à être ruinée par une bourgeoisie politico-administrative

qui, sous l'alibi de l'anticolonialisme, témoigne du plus farouche égoïsme de classe qui se soit jamais manifesté. L'indépendance qui n'a rien changé à la condition paysanne a été pour elle le moyen de s'approprier de belles villas et des automobiles américaines. Un député africain gagne plus en un mois et demi de « travail » qu'un paysan en trente-six ans d'existence. Cette classe est aussi dépendante à l'Afrique que l'était à la France la Cour de Louis XVI, et elle n'a même pas cette vertu de travail qui fit la noblesse de notre bourgeoisie européenne du XIX^e siècle, bourgeoisie européenne que celle d'Afrique fait regretter à M. René Dumont. Que dire des plantations créées par le FIDES et qui, concédées gratuitement à un ministre sont déjà envahies par la brousse ! Le réquisitoire de M. René Dumont est impitoyable. Il est malheureusement appuyé sur des exemples irrécusables. Mais des exemples de cette sorte et notamment la conclusion dont il signale à juste titre le croissant péril, il en trouverait dans bien d'autres pays d'Afrique et parfois bien plus graves. Il verrait surtout moins d'efforts pour lutter contre cette sorte d'abus.

D'autre part, ce livre est naïf. La partie positive en est par moment enfantine. M. René Dumont a raison de mettre l'accent sur la nécessité primordiale du développement agricole, mais agronome, il tombe dans cette naïveté technocratique de croire que ce seul remède suffit à tout guérir. Tout régime qui songe au développement rural est à ses yeux automatiquement bon. Ainsi s'est-il lourdement trompé à propos de la Chine dont il n'a prévu, malgré une étude approfondie, aucun des embarras actuels. Il lui manque à côté de ses connaissances techniques, une certaine culture générale, une certaine pénétration de l'âme des peuples qui lui éviteraient des bévues (ainsi quand il propose aux peuples africains d'avoir une diplomatie unique sous prétexte d'économie. L'économie serait certaine, mais je plains l'Ambassadeur qui devrait à la fois obéir à Houphouët Boigny, à Senghor, à Modibo Keita et à Sekou Touré !).

L'information économique de M. Dumont est ainsi très insuffisante. On est ahuri de constater que cet agronome ignore tout par exemple de l'économie cacaoière. Ce qui ne l'empêche pas d'en discuter... mais à coups de contre-vérités.

Cela dit, qui devait être dit, on ne peut que recommander la lecture de cet ouvrage, non pas aux Européens, qui risquent d'en tirer surtout une pharisaïque et bien déplaisante satisfaction d'eux-mêmes, mais aux Africains. Ceux-ci auront intérêt à le méditer, et notamment les étudiants qui, tout en ressassant un jargon socialiste, s'apprennent à montrer au retour dans leur pays un égoïsme de classe aussi forcené que celui des pires parmi les dirigeants actuels. Et il en sera ainsi tant que l'Afrique n'aura pas pris conscience de ses vraies valeurs, tant que le

titulaire d'un petit brevet à l'européenne se croira plus civilisé qu'un chef coutumier, héritier d'une millénaire sagesse, tant que les hauts fonctionnaires ne connaîtront même pas les villages. Même ce développement agricole, préconisé à juste titre par M. René Dumont, sera sans efficacité si l'Afrique continue d'être colonisée par une caste d'Européens à peau noire. Au fond, ce qui manque le plus à ces jeunes et tonitruants nationalistes, c'est un peu de patriotisme, c'est un peu de sens du devoir, c'est un peu d'amour de la masse. S'ils le comprennent en lisant M. René Dumont, celui-ci, malgré les outrances, les injustices et les naïvetés de son livre, aura fait œuvre salubre, et finalement il sera venu au secours de certains... des gouvernements qu'il vilipende ; de ceux tout au moins, et il en est, qui tentent de rapprocher l'élite administrative de la masse qu'elle doit encadrer et s'efforcent d'imposer à cette élite une très nécessaire austérité.

Georges LE BRUN KERIS.

Editions du Seuil.

La révolution silencieuse

par Michel DEBATISSE

POUR qui suit jour après jour le combat des paysans, *a fortiori* pour qui y participe, « la révolution silencieuse » (1), de Michel Debatisse ne fait pas l'effet d'une bombe. C'est la confirmation synthétisée et développée à la fois, des positions des jeunes agriculteurs, que les nécessités de l'information quotidienne ou la malveillance peuvent masquer ou trahir ou qui perdent, à force d'être fragmentées, leur contour global et leur fil directeur.

« La révolution silencieuse » renoue les fils, en effet. Ce qui n'était qu'un événement d'une actualité dépassée, reprend sa place dans l'un des mouvements les plus significatifs de notre époque, celui de la mutation de la paysannerie française.

L'ouvrage reflète dans sa structure l'image des acteurs. Il est marqué d'une

dialectique éprouvée dans le mouvement de jeunesse, celle-là même que préconisait Debatisse pour la réalisation des magazines spéciaux de la J.A.C. sur ses campagnes d'années, sur l'amour ou la famille : l'exposé brutal des faits, la confrontation des expériences, la leçon dégagée au fil de l'action : « voir et agir et juger » davantage encore que « voir, juger, agir ».

Au point de départ, un témoignage de la détresse paysanne : « ce moyen-âge à l'heure de l'électronique » et la détresse des détresses : « il ne me venait pas à l'idée que tout cela pouvait être remis en question ».

Au terme de l'ouvrage, un point de départ : « pour que demain reste un jour libre, aujourd'hui requiert notre présence et notre combat ».

Quel ferment a pu, entre ces deux moments, opérer une telle métamorphose dans un monde d'oubliés, où les prudents et les audacieux font match nul, où la cohabitation interdit l'épanouissement de tant de foyers, quand l'école reste inaccessible — la distance moyenne entre le village et les établissements du technique ou du second degré atteint 20 kilomètres ?

Quelques citations-choc montrent comment les organisations professionnelles agricoles elles-mêmes, parfois centaines ont pu constituer un frein au progrès des exploitations et des régions en retard quand les conservateurs qui les dirigeaient se sont cantonnés dans la seule défense des prix.

Ce qui n'a pu se réaliser dans les organisations professionnelles traditionnelles s'amorcera donc dans des organismes extérieurs.

Les témoignages de jeunes paysans qui illustrent la naissance, dans la J.A.C., de la « prise de conscience de leurs responsabilités », pour employer le vocabulaire consacré, sont à mon avis, les meilleurs passages de l'ouvrage. La J.A.C., le voilà le ferment de la métamorphose ! Qu'on la rencontre par le biais des loisirs, du travail, ou du stage de formation, « des milliers de filles et de garçons vont y trouver le courage et les moyens de changer leur vie ».

C'est elle qui va marquer profondément nombre des responsables actuels du syndi-

calisme agricole jeune, dans leurs réflexes profonds. L'inspiration est là, qui porte à respecter l'homme, à croire à la vertu du dialogue, à vouloir un progrès commun.

C'est un hommage qu'indirectement Michel Debatisse rend à la valeur pédagogique permanente de la J.A.C. quand il écrit, pour écarter les étiquettes et les maîtres à penser dont on a voulu affubler les jeunes agriculteurs : « ce que nous avons appris, nous l'avons découvert dans la réalité ». Sinon, ce ne pourrait être qu'un aveu d'opportunisme.

Cette réalité, c'est le profond malaise de l'agriculture, ses structures désuètes, les marchés inorganisés, le faible niveau de vie des campagnes.

Il fallait un instrument d'action suffisamment puissant, suffisamment efficace pour la transformer. Le Cercle des Jeunes Agriculteurs, transformé en branche autonome du syndicalisme agricole, devient le point d'appui de ce courant de novation.

Le courant sera assez fort pour bousculer moralement bien des situations acquises. Le récit des péripéties passées de 1956 à aujourd'hui, telle l'affaire Gabin, nous est présenté d'une manière alerte. C'est moins une justification du passé qu'un « plaidoyer pour l'avenir ». Au travers des faits, des commentaires, se dessine « le manifeste ».

« Responsabilité » en est l'un des mots-clefs. Au travers du syndicalisme perce le politique. Car qu'est-ce qu'être responsable sinon accepter de prendre en charge, accepter de rendre compte, accepter de participer aux décisions. En ce domaine, Michel Debatisse veut aller très loin. Reprenant une thèse qui lui tient à cœur, il estime que le syndicalisme paysan comme le syndicalisme ouvrier doit refuser l'alibi et le mythe de la révolution lointaine et prendre en charge aujourd'hui le demain de la nation. Il serait hautement souhaitable qu'il en soit ainsi, au moins dans le domaine des options économiques et sociales qui leur est propre.

Michel Debatisse va jusqu'à souhaiter, à l'encontre des dernières Semaines Sociales de France qui ont condamné le

Sénat économique, qu'un « Conseils des producteurs » ait accès aux décisions politiques.

L'analyse d'une telle option et de ses conséquences où le négatif, que semble ignorer notre ami, se mêle au positif qu'il montre fort bien, aurait mérité d'être poussée plus avant à l'heure où des initiatives du pouvoir en ce domaine sont plus à redouter qu'à espérer pour le progrès de la démocratie.

Sans préciser le mode de désignation d'une telle assemblée, on peut par exemple tout imaginer sur l'orientation politique, réactionnaire ou non, de sa majorité future. Il n'est pas sûr que le corps électoral agricole se choisisse toujours pour le représenter des hommes de progrès. On le voit bien avec les élections aux Chambres d'Agriculture.

Mais l'auteur semble quelque peu enclin à ne pas pousser assez la distinction entre les hommes et les institutions. Ne vilipende-t-il pas, ici et là, globalement, tous les sénateurs ou tous les députés, sans distinction, enlevant d'ailleurs ainsi de la force à son argumentation, d'autant que le gouvernement a davantage porté qu'il ne le dit, la responsabilité de bien des retards dans l'application de la politique agricole.

Michel Debatisse donne à l'engagement syndical une signification profonde. François Bloch-Lainé lui rend un particulier et juste hommage dans la préface, en écrivant que « ces militants sont, à l'heure présente, parmi ceux dont on peut le plus sûrement attendre le renouveau civique en France ».

Sans doute, le syndicaliste, ainsi qu'en témoignent de nombreux jeunes agriculteurs de la même génération que l'auteur, peut-il donner une dimension et une efficacité plus grandes encore à son action en rejoignant sur le terrain politique le combat de ceux qui partagent la même vision du progrès de la société.

Je fais à mon ami Debatisse l'amitié de penser que c'est aussi, bien qu'il ne l'exprimât pas dans son livre, sa conviction profonde.

Michel CUPERLY.

(1) « La Révolution silencieuse, le combat des paysans », par Michel Debatisse. Calmann-Lévy. Question d'actualité. 9.56 F.

HONNEUR UNIVERSITAIRE



par Etienne BORNE

CRISE de l'Université. Vague montante d'une France écolière et étudiante qui ne peut recevoir de manière décente cette culture humaniste et technique, plus nécessaire que le pain dans le monde moderne. Salles de cours, laboratoires, terrains de jeux et de sport inhumainement surpeuplés et dérisoirement insuffisants. Pressés autour des vieux lycées ces baraques démontables, vite ruinées à l'usage et dont le triste troupeau humilie la fonction enseignante en obligeant professeurs et élèves à camper à la bohémienne. Maîtres débordés, trop peu nombreux, médiocrement payés, et qui ont quelque mérite à ne pas perdre cœur devant les exigences d'une tâche dont les difficultés menacent un jour prochain de toucher à l'impossibilité. Projets d'expansion toujours trop timides et bousculés par l'événement malgré une prospective qui détermine avec une certaine sûreté statistique les besoins à venir. Propos de réforme sans cesse remaniés, plus empiriques que rationnels et qui mobilisent contre eux au dedans et au dehors de l'Université aussi bien les conservateurs que les révolutionnaires. Partout solutions de fortune ou d'infortune et qui prennent sur les problèmes un retard croissant. Tableau de circonstance à la saison de la rentrée, mais qui devrait être pour tous les Français et plus particulièrement pour ceux qui ont la charge de l'Etat une anxiété majeure et une préoccupation constante.

TOUS ces embarras multipliés les uns par les autres ne sont cependant que l'aspect négatif et éprouvant d'un grand moment dans l'histoire de la culture. A l'époque de Jules Ferry, il s'agissait de proposer à tous les enfants du peuple les moyens d'une instruction élémentaire et d'une morale civique. L'entreprise n'était pas sans précédents dans une plus vieille histoire alors trop méconnue, elle s'accomplissait douloureusement dans le tumulte des passions affrontées, elle n'en portait pas moins la marque d'une nouveauté et d'une nécessité démocratiques qui donne quelque grandeur à ces temps héroïques de la République et de l'Université. Aujourd'hui la nécessité est autre et n'en requiert pas moins impérieusement une invention de nouveauté. C'est à l'étape de la culture qu'on dira sommairement secondaire, que toute la jeunesse française, quelles que soient ses origines sociales et sa place à venir dans la cité, veut, peut et doit accéder. Exigence de justice. Besoins aussi d'un monde moderne où ne pourront plus vivre dignement et efficacement des hommes et des femmes culturellement sous-développés. Dès lors il ne suffit pas seulement d'accroître sur un rythme accéléré les ressources mises à la disposition de cette fonction enseignante qui devrait être le premier des services publics. Il

faut aussi que cette fonction enseignante soit capable de se recréer elle-même, dans son style comme dans son contenu, pour répondre au défi qu'est pour elle la neuve faim de culture dans l'humanité contemporaine. Et c'est l'honneur de l'Université, même si elle semble à bout de souffle et si elle est maltraitée par le malheur des temps, de se trouver directement interpellée, face à face avec le plus grand des problèmes d'une époque, grande parce que difficile.

LES philosophes disent que les changements quantitatifs ne peuvent pas, à partir d'un certain seuil ne pas provoquer des modifications substantiellement qualitatives. Ainsi de l'enseignement par rapport au nombre des enseignés. Or l'enseignement secondaire traditionnel était fait pour dégager et former une assez étroite élite et ce que beaucoup d'universitaires appellent sa qualité paraissait lié à la rareté relative de ses usagers. D'où le vertige qui envahit aujourd'hui la conscience universitaire. La fameuse « démocratisation de l'enseignement » ne va-t-elle pas amener inévitablement un sacrifice de la qualité à la quantité ? n'entraînera-t-elle pas une dégradation du métier de professeur si celui-ci devient un distributeur automatique de savoirs schématisés, promptement et commodément utilisables ? Faire des hommes libres par le moyen de la culture, ambition qui justifie l'enseignement. Mais une culture au rabais ne risque-t-elle pas de fabriquer des conformistes d'autant plus aisément mystifiables qu'ils auront touché superficiellement au savoir ?

UNE telle angoisse est à l'honneur de l'Université. On ne la conjurera pas en revenant à un passé périmé, mais en pratiquant moins une sélection aristocratique qu'une orientation adaptée à la grande diversité des intelligences et des aptitudes et en veillant à ce que quelle que soit la voie choisie, serait-elle « moderne » ou « technique », l'enseignement reste un humanisme et ne prive pas une part de la jeunesse de ces vérités inquiétantes, vraiment libératrices, qui sont la nourriture de l'esprit. La crise de l'Université se développe dans un climat d'effervescence et de confusion parce que bien des aspects du monde d'aujourd'hui, et notamment le régime français contemporain correspondent mal à l'idée que l'Université se fait du monde et du civisme. On sortirait de la cruelle impasse si l'Etat se mettait au service de la culture et si l'Université devenant mieux ce qu'elle est approfondissait et élargissait sa vocation. Convergence improbable car ceci peut aller sans cela. C'est avouer qu'on a la faiblesse, très universitaire, de croire davantage en l'homme qu'en l'Etat.